

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

RAPPORT ANNUEL  
1<sup>er</sup> mai 2008-29 avril 2009

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 2009

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2009/39  
E/ESCAP/65/32

ISSN: 0252 – 2284

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations .....		vi
Introduction .....	1	1
<i>Chapitre</i>		
I. QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION .....	2	1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION	3-7	2
A. Activités des organes subsidiaires .....	3-7	2
B. Autres activités .....	6	2
C. Relations avec les autres programmes de l'ONU .....	7	2
III. SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION .....	8-333	3
A. Participation et organisation des travaux .....	8-21	3
B. Ordre du jour .....	22	4
C. Compte rendu des travaux .....	23-333	5
<i>Segment hauts responsables</i>		
Point 2 de l'ordre du jour: Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission .....	39-138	7
a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif	39-48	7
b) Commerce et investissement .....	49-65	8
c) Transports.....	63-76	9
d) Environnement et développement .....	77-90	10
e) Technologies de l'information et de la communication .....	91-99	11
f) Réduction des risques de catastrophe .....	100-114	13
g) Développement social .....	115-129	14
h) Statistiques .....	130-138	16
Point 3 de l'ordre du jour: Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.....	139-179	17
a) Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement .....	139-164	17
b) Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social .....	165-170	19
c) État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers .....	171-176	20
d) Questions diverses .....	177-179	21
Point 4 de l'ordre du jour: Questions relatives à la gestion .....	180-246	21
a) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 .....	180-188	21
b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2008-2009 .....	189-191	22
c) Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional : projet de bureaux sous-régionaux de la CESAP .....	192-219	22
d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions..	220-246	25

---

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Point 5 de l'ordre du jour		
Activités des institutions régionales de la CESAP .....	247-260	27
Point 6 de l'ordre du jour		
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission .....	261-266	29
Point 7 de l'ordre du jour		
Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission .....	267-270	29
<i>Segment ministériel</i>		
Point 8 de l'ordre du jour		
Thème de la soixante-cinquième session : « Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique » .....	271-284	30
Point 9 de l'ordre du jour		
Faire face aux menaces pour le développement : principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique.....	285-330	31
a) Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement .....	293-322	33
b) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.....	323-330	37
Point 10 de l'ordre du jour		
Questions diverses .....	331	38
Point 11 de l'ordre du jour		
Adoption du rapport de la Commission.....	332-333	38
<b>IV. RÉOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION</b>		
<b>À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION.....</b>		<b>39</b>
<b>A. Résolutions.....</b>		<b>39</b>
65/1 Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière .....		39
65/2 Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique .....		40
65/3 Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).....		40
65/4 Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique .....		41
65/5 Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.....		44
65/6 Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral .....		44
<b>B. Décisions .....</b>		<b>45</b>
65/1: Dates, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission .....		45

---

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission.....	46
II. Réunions d'organes subsidiaires tenues depuis la soixante-quatrième session de la Commission.....	47
III. Publications et documents de la Commission .....	49
IV. Mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.....	54
V. Règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique .....	56

---

## ABRÉVIATIONS

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
APD	aide publique au développement
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APETIT	Réseau des instituts Asie-Pacifique d'enseignement et de formation touristiques
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAsD	Banque asiatique de développement
BIMSTEC	Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CAOCEP	Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCPM	Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CERPEDECS	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTPD	coopération technique entre pays en développement
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
OCE	Organisation de coopération économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-CGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
TICE	technologies de l'information, de la communication et de l'espace
UIT	Union internationale des télécommunications
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.  
Le terme « milliard » signifie mille millions.

## **Introduction**

1. La soixante-cinquième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue avec en toile de fond la crise économique, la volatilité des prix des produits alimentaires et des combustibles, et les changements climatiques, triple menace pour les progrès en matière de développement. Les conséquences de cette triple menace pour la région Asie-Pacifique étaient l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette session au cours de laquelle les membres ont discuté de la façon de faire face à ces différentes crises.

## **Chapitre I**

### **QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION**

2. À sa soixante-cinquième session, la Commission a adopté six résolutions qui sont portées à l'attention du Conseil. Elle a aussi adopté la décision 65/1, qui appelle une décision du Conseil quant au lieu de la soixante-sixième session de la Commission (voir au chapitre IV le texte de toutes les résolutions et de la décision).

## Chapitre II

### TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

#### A. Activités des organes subsidiaires

3. Au cours de la période considérée, en vertu de la résolution 64/1 de la Commission, ont été organisées les premières réunions d'organes subsidiaires suivantes :

- a) Comité de la réduction des risques de catastrophe;
- b) Comité des technologies de l'information et de la communication;
- c) Comité du développement sociale;
- d) Comité de statistique;
- e) Comité des transports;

4. Les dates, la composition des bureaux et les cotes des rapports de ces réunions sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces organes rendent compte des débats, des conclusions et des décisions.

5. En vertu de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, l'Organe spécial pour les

pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui était auparavant un organe subsidiaire de la Commission, s'est réuni dans le cadre de la session de la Commission, en tant que comité plénier. La réunion s'est tenue le 24 avril 2009 pendant le segment hauts responsables.

#### B. Autres activités

6. Conformément à son programme de travail,<sup>1</sup> le Secrétariat a fait paraître 70 publications au cours de la période considérée. La liste de ces publications figure à l'annexe III.

#### C. Relations avec les autres programmes de l'ONU

7. Le secrétariat a entretenu des contacts étroits et réguliers avec le Siège, et a coopéré avec les départements concernés et les secrétariats des autres commissions régionales pour des projets d'intérêt commun.

---

<sup>1</sup> Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009, *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)* (établi sur la base du document E/ESCAP/63/22).

## Chapitre III

### SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

#### A. Participation et organisation des travaux

8. La soixante-cinquième session de la Commission a eu lieu au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok du 23 au 29 avril 2009. Elle se composait de deux segments. Le segment hauts responsables s'est tenu du 23 au 25 mai 2009 et le segment ministériel du 27 au 29 mai 2009.

9. Les membres et membres associés mentionnés ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Népal
Arménie	Nouvelle-Zélande
Australie	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Guinée
Chine	Pays-Bas
États-Unis d'Amérique	Philippines
Fédération de Russie	République de Corée
Fidji	République démocratique populaire de Corée
France	République démocratique populaire lao
Géorgie	Samoa
Îles Salomon	Singapour
Inde	Sri Lanka
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Mongolie	Hong Kong (Chine)
Myanmar	Macao (Chine)
Nauru	

10. Ont participé à la session, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission<sup>2</sup>, les représentants des pays suivants: Bulgarie, Mexique, République tchèque, Roumanie et Suisse. Y ont également participé des représentants du Saint-Siège.

11. Étaient également présentes les entités suivantes du Secrétariat de l'ONU : Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des commissions régionales à New York, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission

économique pour l'Afrique et Commission économique pour l'Europe.

12. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient représentés: Centre du commerce international, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Campagne pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour la population.

13. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

14. Étaient en outre représentées à titre d'observateurs les organisations intergouvernementales suivantes: Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Banque asiatique de développement, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

15. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif général et spécial, étaient présentes: Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, Communauté internationale Baha'ie, Disabled People's International Asia-Pacific Region, Conseil international de l'action sociale, Fédération internationale des producteurs agricoles, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Mouvement international ATD quart monde, Fédération internationale pour la planification familiale, Confédération syndicale internationale, LDC Watch, Ligue islamique mondiale, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, Conférence mondiale des religions pour la paix, Fédération mondiale des anciens combattants et Club Zonta de Bangkok.

<sup>2</sup> Annexe V.

16. Étaient également représentés le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

17. La liste des participants porte la cote E/ESCAP/65/INF.8/Rev.2.

18. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu S. E. M. Kasit Piromya (Thaïlande) Président.

19. Suivant la pratique établie, la Commission a décidé d'élire vice-présidents les chefs de délégation suivants:

S.E. M. Nazir Ahmad Shahidi (Afghanistan)  
S.E. M. Mashiur Rahman (Bangladesh)  
S.E. M. Ly Thuch (Cambodge)  
S.E. M. Liu Jieyi (Chine)  
S.E. M. Alexey N. Borodavkin (Fédération de Russie)  
S.E. M. Jocketani Waqanivalu Cokanasiga (Fidji)  
S.E. M. Lasha Zhvania (Géorgie)  
S.E. M. Kamal Nath (Inde)  
S.E. M. Anton Apriyantono (Indonésie)  
S.E. M. Mohammad Ghasem Hosseini (République islamique d'Iran)  
S.E. M. Nobuhide Minorikawa (Japon)  
S.E. M. Nurlan Danenov (Kazakhstan)  
M. Ali Hashim (Maldives)  
S.E. M. Htay Oo (Myanmar)  
M. Aloysius Amwano (Nauru)  
M. Guna Nidhi Sharma (Népal)  
M. Harry Rubasch Fritz (Palaos)  
S.E. M. Segfredo R. Serrano (Philippines)  
S.E. M. Bounkeut Sangsomsack (République démocratique populaire lao)  
S.E. M. Kim Jong-hoon (République de Corée)  
S.E. M. Nickel Lee Hang (Samoa)  
M. Lotoala Metia (Tuvalu)  
S.E. M. Bakoa Mariki Kaltongga (Vanuatu)  
S.E. M. Doan Xuan Hung (Viet Nam).

20. Le segment hauts responsables a constitué trois comités pléniers qui ont chacun élu un bureau :

- a) Comité plénier I :  
*Président*  
M. Yuji Kumamaru (Japon)  
*Vice-Présidents*  
M. Janak Raj Joshi (Népal)  
Daw Aye Aye Mu (Myanmar)
- b) Comité plénier II :  
*Président*  
S.E. M. Majid Bizmark (République islamique d'Iran)  
*Vice-Présidents*  
S.E. M. J.B. Disanayaka (Sri Lanka)  
M. John Walton Wasi (Îles Salomon)

c) Comité plénier III  
*Président*  
M Mosharraf Hossain Bhuiyan (Bangladesh)

*Vice-Présidents*  
M<sup>me</sup> Noumea Simi (Samoa)  
M. Ghafur A. Dharmaputra (Indonésie).

21. La Commission a aussi constitué un groupe de travail des projets de résolution, sous la présidence de S. E. M<sup>me</sup> Latha Reddy (Inde), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Syed Bakri bin Syed Abdul Rahman (Malaisie) a été élu vice-président du Groupe de travail.

## B. Ordre du jour

22. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

### Segment hauts responsables

- Ouverture de la session:
  - Allocutions d'ouverture;
  - Élection du bureau;
  - Adoption de l'ordre du jour.
- Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission:
  - Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif;
  - Commerce et investissement;
  - Transports;
  - Environnement et développement;
  - Technologies de l'information et de la communication;
  - Réduction des risques de catastrophe;
  - Développement social;
  - Statistiques.
- Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral :
  - Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement;
  - Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social;
  - État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers;
  - Questions diverses.

4. Questions relatives à la gestion:
  - a) Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011;
  - b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2008-2009;
  - c) Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional : projet de bureaux sous-régionaux de la CESAP;
  - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités des institutions régionales de la CESAP.
6. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
7. Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission.

#### **Segment ministériel**

8. Thème de la soixante-cinquième session: « Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique ».
9. Faire face aux menaces pour le développement: principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique:
  - a) Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement;
  - b) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

### **C. Compte rendu des travaux**

#### **Segment hauts responsables**

23. Le segment hauts responsables de la soixante-cinquième session de la Commission a été ouvert par la Secrétaire exécutive de la CESAP. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue.

#### **Segment ministériel**

24. Le Président de la soixante-quatrième session, S. E. M. Kim Jong-hoon (République de Corée), a déclaré ouvert le segment ministériel de la soixante-cinquième session de la Commission. M<sup>me</sup> Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la CESAP, a donné lecture du message du Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies et prononcé une allocution de bienvenue. M. Abhisit Vejjajiva, Premier ministre du Royaume de Thaïlande, a prononcé l'allocution d'ouverture.

#### **Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

25. Dans son message, le Secrétaire général a remercié le Gouvernement thaïlandais de l'appui généreux qu'il apporte à la CESAP depuis des années. Il a félicité la CESAP de sa décision de se concentrer sur la question centrale de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable qui prenait un caractère encore plus urgent en cette époque de troubles économiques. Il estimait que l'insécurité alimentaire et énergétique faisait partie d'une triple menace qui englobait la crise économique et les changements climatiques et qui nécessitait une action globale.

26. Le Secrétaire général a évoqué quelques-uns des principaux résultats du sommet du G-20, notamment l'engagement de consacrer plus d'un billion de dollars à la lutte contre la crise, la réaffirmation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'engagement de s'orienter vers une reprise verte. Il a appelé de ses vœux un programme d'incitation véritablement mondial qui serve les intérêts de toutes les nations. Il a demandé que des mesures plus complètes soient prises pour lutter contre la crise alimentaire, notamment en améliorant la production agricole, en élargissant la protection sociale et en veillant à ce que les échanges commerciaux bénéficient aux pauvres.

#### **Allocution de bienvenue de la Secrétaire exécutive de la CESAP**

27. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les participants à la soixante-cinquième session de la Commission. Elle a remercié particulièrement le Premier ministre du Royaume de Thaïlande d'avoir trouvé le temps d'inaugurer la session malgré les tâches urgentes liées à sa fonction. À l'occasion du sixième anniversaire de l'installation de la Commission à Bangkok, la Secrétaire exécutive a exprimé sa profonde reconnaissance à la Thaïlande pour son engagement envers l'Organisation des Nations Unies et pour avoir accueilli avec grâce la Commission, qui est le bras régional de l'ONU, durant les soixante années écoulées.

28. La Secrétaire exécutive a observé que la région était confrontée à des problèmes de dimension mondiale et que, plus que jamais, elle avait besoin de mobiliser les forces de la région Asie-Pacifique pour répondre à la situation. La CESAP avait été créée pour permettre aux peuples de la région Asie-Pacifique de se rencontrer, d'agir de concert et d'avancer ensemble vers un développement inclusif et durable en appliquant des solutions régionales aux problèmes rencontrés dans le cadre de ce processus.

29. La Secrétaire exécutive a constaté que la région se trouvait devant une triple menace. Pour des millions d'habitants de l'Asie et du Pacifique, la crise économique était aussi une crise alimentaire du fait des pertes d'emplois et, partant, de revenus. Tout portait à croire que les problèmes de sécurité énergétique et alimentaire de l'année précédente se manifesteraient de nouveau dès que la crise économique s'atténuerait. Les changements climatiques risquaient de perturber les tendances météorologiques et leurs effets néfastes sur l'activité agricole et la sécurité dans le domaine de l'eau à travers toute la région devraient s'accroître.

30. La Secrétaire exécutive a rappelé que les périodes d'incertitude pouvaient aussi être synonymes de nouvelles possibilités. Les programmes d'incitation financière et de réforme de la région pouvaient être autant d'instruments pour remédier aux déséquilibres systémiques de façon à rendre le développement plus inclusif pour les populations de la région et plus respectueux de l'environnement de la planète. L'occasion s'offrait de remplacer les conceptions traditionnelles sectorielles par une vision plus intégrée, plus holistique et plus coordonnée. Les problèmes de sécurité alimentaire pourraient être réglés en jetant les bases d'un dispositif de sécurité sociale durable en Asie et dans le Pacifique et les pratiques agricoles durables pourraient aider à régler les problèmes urgents posés par les changements climatiques. Il était temps de mettre les avantages individuels nationaux au profit de la collectivité régionale et de rétablir l'équilibre dans l'ordre économique et social.

31. La Secrétaire exécutive a constaté les grands progrès accomplis vers la transformation du secrétariat en un centre régional faisant autorité, ainsi que vers la mise en commun des pratiques de développement et des moyens d'action connexes, l'émergence d'un consensus et l'établissement de normes pour tout un éventail de questions économiques, sociales et environnementales, en particulier en ce qui concerne l'organisation de débats et de dialogues dans la région pour fournir en temps voulu aux décideurs publics des conseils sur les moyens de faire face à la crise économique. Elle a également mentionné les nets progrès accomplis dans les activités de la CESAP au sujet de la croissance verte à empreinte de carbone réduite et la mise en place d'un cadre énergétique durable pour la région. Elle a relevé aussi que le travail de la CESAP concernant la Route d'Asie et le Réseau du Chemin de fer transasiatique étaient d'une importance primordiale pour l'intégration et le développement économique de la région. La Secrétaire exécutive a aussi mentionné le recentrage des travaux de la Division du développement social sur les questions de politique et de protection sociales aux fins d'établir un nouveau modèle de développement social pour la région.

32. La Secrétaire exécutive a exprimé sa reconnaissance aux États membres pour le soutien et

l'encouragement extraordinaires qu'ils lui avaient apportés en renforçant leur engagement financier et leur confiance et pour leur détermination à rendre la CESAP suffisamment forte pour qu'elle puisse stimuler le processus de développement en Asie et dans le Pacifique. Elle a estimé que, par la coopération, la région Asie-Pacifique pouvait transformer la triple menace en chances à saisir et s'affirmer comme un acteur de premier plan de la nouvelle économie mondiale, en contribuant à forger un nouveau système multilatéral dans un monde multipolaire naissant.

#### **Allocution d'ouverture du Premier Ministre thaïlandais**

33. Le Premier Ministre thaïlandais a adressé ses meilleurs vœux de bienvenue à tous les participants à la soixante-cinquième session de la Commission.

34. Le Premier Ministre a réaffirmé l'attachement sans faille de la Thaïlande au multilatéralisme et son soutien à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires. Il a félicité la CESAP pour sa précieuse contribution aux efforts pour répondre aux besoins réels des populations de la région.

35. Le Premier Ministre s'est félicité du thème de la session (Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique), et a exprimé un vif intérêt pour les recommandations de politique générale qui devraient émerger des discussions.

36. Au sujet de la crise financière, le Premier Ministre a rendu compte à la Commission de sa participation au sommet du G-20 à Londres, et noté que si les grandes puissances économiques étaient directement frappées par cette crise, beaucoup de pays émergents et de pays en développement en ressentaient aussi les effets dans la sphère réelle de leur économie. Toute crise offrait l'occasion d'apprendre et de progresser et de trouver ainsi des solutions durables. La crise financière et énergétique faisait ressortir l'importance de l'échange et du transfert de technologies relatives aux sources d'énergie de substitution, et la nécessité d'instaurer des modes de consommation durables.

37. Le Premier Ministre a évoqué les préceptes de Sa Majesté le Roi de Thaïlande sur la modération et la nécessité de vivre selon ses moyens. Pour réaliser un développement inclusif et durable, les différents secteurs devaient se développer de façon équilibrée. Le Premier Ministre a réaffirmé l'intention du Gouvernement thaïlandais de continuer à s'inspirer de la sagesse de Sa Majesté et de s'efforcer de créer des systèmes durables de protection sociale pour le peuple thaïlandais dans cette sombre conjoncture économique.

38. Le Premier Ministre a assuré la Secrétaire exécutive de l'attachement et du soutien sans faille de la Thaïlande à la CESAP et à ses États membres. Il a

formé l'espoir que cette soixante-cinquième session de la Commission donne des résultats satisfaisants et montre que notre région avait la force et l'unité nécessaires pour surmonter la crise et parvenir à un développement inclusif et durable pour tous.

## **Point 2 de l'ordre du jour**

### **Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission**

#### **Point 2 a)**

#### **Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**

39. La Commission était saisie du document intitulé « Faits nouveaux dans le domaine macroéconomique et autres questions à traiter lors de la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif » (E/ESCAP/65/1). Le secrétariat demande à la Commission de donner des directives au sujet des questions à examiner à la première session du Comité qui doit avoir lieu au début de septembre 2009.

40. La Commission a noté les effets immédiats et à long terme de la crise financière mondiale sur les pays de la région. Tous les pays avaient été touchés mais l'impact variait en fonction du degré d'exposition à l'économie mondiale. Parmi les effets subis par les pays figuraient une baisse de la croissance, une diminution de la demande d'exportations, un recul de la production dans les secteurs manufacturier et agricole et une baisse des flux de crédit internationaux à l'appui des investissements et de la croissance dans le secteur privé. La Commission a néanmoins constaté que les mesures prises par de nombreux pays de la région à la suite de la crise économique qu'avait connue l'Asie en 1997, avaient permis d'atténuer l'impact économique de l'actuelle crise au bénéfice de ces pays.

41. La Commission a été informée des effets néfastes de la crise financière et du ralentissement économique à l'échelle mondiale sur les pays, notamment en ce qui concerne l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Commission a été également informée que la baisse de la demande de travailleurs migrants ne ferait qu'aggraver les problèmes d'emploi dans certains pays.

42. La Commission a noté que les pays de la région avaient pris toute une série de mesures pour atténuer l'impact de la crise financière mondiale. De nombreux pays avaient en particulier adopté des plans de stimulation joignant dépenses publiques, réduction des impôts et mesures d'appui au secteur privé. Les plans et politiques de stimulation portaient en particulier sur des projets à forte composante de travail qui étaient de nature à soutenir l'emploi, le renforcement du secteur financier et le maintien des flux de crédit pour assurer une reprise inclusive et durable.

43. La Commission a également pris acte des

mesures positives prises par les pays pour atténuer les effets néfastes de la crise financière et du ralentissement à l'échelle mondiale sur la lutte contre la pauvreté et le développement inclusif. Ces mesures ont consisté à créer des emplois, à renforcer les systèmes de protection sociale, à donner la priorité aux projets de développement ayant un grand effet multiplicateur et générateurs d'emplois et à améliorer la coordination entre les différents échelons de l'administration publique.

44. Compte tenu de l'intégration de la plupart des pays de la région dans le système financier international, la Commission a demandé instamment une coordination à l'échelle mondiale des politiques macroéconomiques pour surmonter la crise financière. Elle a estimé que la communauté internationale devrait prendre des mesures pour accroître les liquidités sur les marchés internationaux monétaires et du crédit, appuyer les flux de capitaux transfrontières pour promouvoir l'investissement et la croissance, rendre plus performant le système financier international et améliorer le cadre international de réglementation et de contrôle financiers. Vu la baisse du volume des liquidités internationales, certaines délégations ont exhorté les pays en développement à rester fidèles à leurs engagements au titre de l'aide au développement.

45. Une délégation a suggéré que la concertation entre les pays de la région, leurs moyens pour faire face à la crise et leurs efforts pour lutter contre la pauvreté soient renforcés par le dialogue, le développement des capacités et des institutions et la mise en valeur des ressources humaines.

46. La même délégation a demandé au secrétariat de concevoir et de mettre en place un mécanisme de coopération Sud-Sud fonctionnel et de faciliter l'étude et la diffusion des pratiques exemplaires de croissance inclusive pour la réduction de la pauvreté.

47. S'agissant de la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif, la Commission s'est généralement déclarée favorable au thème principal choisi, à savoir l'impact de la crise financière et du ralentissement économique à l'échelle mondiale sur la lutte contre la pauvreté et le développement inclusif dans les pays de la région et les moyens d'action proposés pour y faire face. Une délégation a suggéré que la première session du Comité mette l'accent sur les questions nécessitant une action immédiate pour surmonter la crise financière actuelle, notamment :

a) La nécessité urgente d'accroître le volume des liquidités sur les marchés monétaires et financiers internationaux;

b) L'accélération des flux de capitaux transfrontières à l'appui des investissements et de la croissance;

c) Des mesures correctives joignant une réglementation et un contrôle financiers plus stricts à l'innovation;

d) Les implications pour la région de l'Asie et du Pacifique du Plan d'action issu de la réunion du G-20.<sup>3</sup>

48. La Commission a adopté la résolution 65/4 sur le renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique.

#### Point 2 b)

##### Commerce et investissement

49. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/2, intitulé « Commerce régional et investissement : les tendances, la problématique et l'action menée par la CESAP », et du document E/ESCAP/65/3 contenant le rapport de fin de décennie sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009).

50. La Commission a été informée que la première session du Comité du commerce et de l'investissement se tiendrait à Bangkok du 4 au 6 novembre 2009, avec pour thème central la reprise induite par le commerce et l'investissement régionaux pour sortir de la crise économique mondiale.

51. Une délégation a estimé, tout en reconnaissant le besoin d'assistance technique dans le domaine du commerce et de l'investissement, que la CESAP, étant le centre régional des Nations Unies, devrait se concentrer sur les domaines où la coopération régionale pourrait être l'instrument le plus efficace et où la CESAP possédait un avantage comparatif, notamment la coordination des politiques, la définition de normes et la mise au point d'options viables de politique générale pour ses membres et membres associés. Une autre délégation a insisté sur l'importance des partenariats public-privé dans les projets régionaux. Elle a demandé que le Forum des entreprises Asie-Pacifique soit organisé conjointement avec la session de la Commission.

52. La Commission a estimé que le commerce et l'investissement étaient d'importants moyens pour réagir à la triple crise, atténuer la pauvreté et stimuler la croissance et le développement économiques. Dans cette optique, elle a insisté sur la nécessité de préserver l'ouverture des économies et de s'abstenir de mesures protectionnistes et d'un usage abusif des mesures correctives commerciales. En particulier, elle a reconnu le rôle joué par le système des échanges commerciaux multilatéraux pour promouvoir le commerce mondial et souligné l'importance d'un aboutissement rapide et

satisfaisant des négociations sur le Programme de développement à Doha qui aurait une signification positive pour les milieux d'affaires. Une délégation a relevé qu'il y avait une coupure dans les négociations sur le Programme de développement de Doha en phase d'éclipse mais qu'elles n'avaient pas échoué. Leur réussite dépendait de l'envoi de signaux politiques appropriés sans préjudice des intérêts nationaux, notamment ceux des pays en développement. Une délégation a souhaité une coopération régionale étroite pour l'aboutissement des négociations sur le Programme. Une autre délégation a demandé au secrétariat de poursuivre son assistance technique pour aider les pays à accéder à l'Organisation mondiale du commerce dans des conditions d'égalité et d'équité.

53. La Commission a noté l'importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales Sud-Sud pour gérer la crise et pour le développement économique de long terme. Une délégation a relevé que l'intégration au marché et au système financier mondiaux pouvait entraîner une vulnérabilité accrue aux chocs externes et qu'une approche commune était donc nécessaire pour traiter des questions de commerce et d'investissement. Une autre délégation a fait observer que le renforcement des échanges commerciaux intrarégionaux réduirait la dépendance des économies de l'Asie et du Pacifique à l'égard des marchés occidentaux.

54. La Commission a pris note de l'initiative unilatérale prise par l'Inde consistant à accorder l'accès en franchise de droits à 94 % de ses lignes tarifaires aux produits en provenance de quatre PMA. Cette initiative avait été lancée le 13 août 2008 pour donner effet à la Déclaration ministérielle issue de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine) en 2005<sup>4</sup>. Les autres pays les moins avancés avaient aussi la possibilité d'accéder à ces avantages en soumettant leur lettre d'intention.

55. La Commission a pris note de la position de deux délégations pour qui la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux représentait un important complément au système commercial multilatéral, en favorisant les échanges commerciaux régionaux et contribuant à amortir les chocs externes. Une délégation a indiqué que ces accords comptaient pour un quart du total des échanges commerciaux de son pays. Une autre délégation a demandé un renforcement de l'assistance technique et financière afin d'aider les pays à promouvoir le commerce bilatéral.

56. Deux délégations ont mentionné la relance de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP) en tant que moyen important de renforcer l'intégration

---

<sup>3</sup> Déclaration du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, tenu à Washington D.C., le 15 novembre 2008 ([www.g20.org/Documents/g20\\_summit\\_declaration.pdf](http://www.g20.org/Documents/g20_summit_declaration.pdf)).

---

<sup>4</sup> Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC. Disponible en ligne à l'adresse: <http://docsonline.wto.org>.

économique régionale. Elles se sont félicitées des efforts déployés par les membres de l'ACAP et par le secrétariat pour approfondir les engagements et élargir la couverture aux domaines de la facilitation du commerce, des services, des investissements et des mesures non tarifaires à l'occasion de la quatrième série de négociations au titre de l'Accord et pour élargir la participation à cet instrument. Elles ont demandé au secrétariat de maintenir son soutien actif à l'Accord.

57. La Commission a estimé que la facilitation du commerce était un moyen important pour renforcer la coopération économique et la compétitivité. La délégation chinoise a constaté que la CESAP avait accompli un travail substantiel et productif dans le domaine de la facilitation et du commerce des investissements au cours des dernières années et s'est déclarée prête à collaborer étroitement avec la CESAP et les autres pays membres à ce propos. La même délégation a mentionné le succès de la Réunion du Groupe régional d'experts de la facilitation du commerce et du transport pour la compétitivité à l'exportation tenue à Yangzhou (Chine) en septembre 2008 qui avait produit des résultats positifs.

58. Deux délégations ont insisté sur l'importance de l'aide à la facilitation du commerce pour les pays en développement de la région. Quelques délégations ont recommandé que la CESAP continue de procurer une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et qu'elle maintienne son appui aux activités et initiatives de coopération régionale visant à desserrer les contraintes de capacité pesant sur l'offre pour les échanges commerciaux, particulièrement dans le cas des petites et moyennes entreprises. Le renforcement de la coopération entre les administrations douanières et les autres institutions qui intervenaient dans les échanges commerciaux internationaux a été signalé également comme un domaine d'action majeur, tout comme le besoin de transparence dans les règles régissant le commerce extérieur et leur application.

59. Quelques délégations ont souligné l'importance de la facilitation du financement du commerce et suggéré que la CESAP, en coopération avec les institutions financières mondiales et régionales, appuie la coopération régionale pour faciliter le financement du commerce et des investissements, particulièrement au profit des secteurs les plus touchés par la crise et de ceux qui avaient un lien direct avec le développement économique durable et inclusif, notamment les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'énergie.

60. La Commission a reconnu qu'un environnement des affaires compétitif était un gage de réussite dans le monde hautement concurrentiel du commerce international. Une délégation a signalé l'importance des mécanismes réglementaires capables d'assurer la saine pratique des affaires, la prudence dans la gestion financière et la prévention des comportements anticoncurrentiels.

61. La Commission a noté favorablement les différentes initiatives en faveur du développement de la sous-région Bassin du Mékong et a demandé que ces initiatives soient poursuivies. La délégation japonaise a informé la Commission que, pour encourager l'expansion des échanges entre le Japon et les pays de la sous-région Bassin du Mékong, les participants à la Réunion des ministres des affaires étrangères Japon-Mékong, tenue en janvier 2008, avaient décidé de célébrer en 2009 l'Année des échanges Mékong-Japon. La délégation a également indiqué que le Japon étudiait la possibilité d'organiser conjointement avec la CESAP un séminaire ou un atelier sur un thème en rapport avec l'Année des échanges Mékong-Japon.

62. La délégation thaïlandaise a informé la Commission de la participation active de son pays à diverses initiatives concernant le développement de la sous-région du Bassin du Mékong comme la Stratégie de coopération économique Ayeyawadi-Chao Phraya-Mékong (SCEACM), le programme pour la sous-région du Bassin du Mékong et la Coopération Mékong-Japon. Elle a décrit également son rôle de donateur pour des projets dans les domaines du développement infrastructurel, de la formation et du développement logistique. Aux côtés des autres pays de la sous-région du Bassin du Mékong, la Thaïlande avait aussi mené une action concertée tendant à réduire les obstacles non physiques au commerce dans le cadre de l'Accord sur le transport transfrontalier dans la sous-région du Bassin du Mékong<sup>5</sup>. La Thaïlande accueillait favorablement le renforcement du rôle joué par la CESAP dans les différents cadres de la sous-région du Bassin du Mékong. La délégation thaïlandaise a confirmé que la Thaïlande était disposée à accueillir en 2009 la Réunion des fonctionnaires de haut niveau de la SCEACM avec les partenaires dans le processus de développement, afin d'examiner les domaines éventuels de coopération et la possibilité d'une assistance accrue desdits partenaires aux projets de développement. Elle a invité la CESAP à participer à la réunion.

#### **Point 2 c) Transports**

63. La Commission était saisie du rapport du Comité des transports sur sa première session (E/ESCAP/65/4) et du rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique, phase I (2007-2011) (E/ESCAP/65/5).

64. La Commission a noté l'importance du transport pour l'accélération du développement économique et social et la facilitation de l'intégration régionale.

65. La Commission a, de manière générale, exprimé son adhésion aux conclusions et

<sup>5</sup> Voir [www.adb.org/GMS/agreement.asp](http://www.adb.org/GMS/agreement.asp).

recommandations formulées par le Comité des transports à sa première session et prié le secrétariat de songer à donner suite à ces recommandations dans le contexte de ces programmes de travail actuel et futurs.

66. La Commission a noté que le Forum des ministres asiatiques des transports se tiendrait à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009.

67. La Commission s'est félicitée de la prochaine entrée en vigueur de l'Accord intergouvernemental sur le Chemin de fer transasiatique<sup>6</sup>, le 11 juin 2009. Certaines délégations ont évoqué le rôle du Chemin de fer transasiatique et du réseau de la Route d'Asie dans le développement en cours des liaisons de transport euroasiatiques et dans l'amélioration des possibilités de transit. Certaines délégations ont informé la Commission de l'extension et de l'amélioration de l'infrastructure du réseau de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique dans leur pays et sous-région, ce qui était de nature à améliorer la connectivité par les transports avec les pays voisins en fonction des priorités nationales.

68. Une délégation a prié le secrétariat de continuer d'organiser des parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs sur le Chemin de fer transasiatique, y compris le couloir nord.

69. Une délégation a proposé au secrétariat de continuer son travail relatif aux couloirs de transport et aux centres logistiques intermodaux, y compris les ports secs.

70. Certaines délégations ont réaffirmé l'importante contribution de la facilitation du transport à la fluidité du trafic de marchandises et de personnes. Les délégations chinoise et russe ont remercié le secrétariat de l'appui qu'il avait apporté à la formulation et à la négociation de l'Accord entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation du transport routier international. À cet égard, une délégation a émis l'avis que l'Accord était un important élément du système de liaisons de transport euro-asiatiques.

71. La Commission a noté la Déclaration finale de la Conférence ministérielle sur l'environnement mondial et l'énergie dans le domaine des transports, tenue à Tokyo les 15 et 16 janvier 2009,<sup>7</sup> et s'est félicitée de la proposition du Japon tendant à renforcer encore plus les partenariats avec les autres pays membres pour la promotion de systèmes de transport à faible émission de carbone et peu polluants.

72. Une délégation a prié le secrétariat de définir des démarches coopératives pour l'étude de combustibles de substitution abordables pour les

transports qui ne soient pas en conflit avec les impératifs que sont le maintien de pratiques agricoles durables, la sécurité de l'approvisionnement en denrées alimentaires et la protection de l'environnement.

73. La Commission a noté l'importance des partenariats public-privé dans le développement de l'infrastructure et de la logistique des transports, et certaines délégations ont exprimé leur appui au secrétariat pour son action dans ce domaine.

74. La délégation indonésienne a informé la Commission que la Conférence ministérielle proposée sur les partenariats public-privé pour le développement de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique avait été renvoyée à 2010.

75. Suite à une proposition faite par le Comité des transports à sa première session (voir E/ESCAP/65/4, par. 4), une délégation a prié le secrétariat d'inclure le transport dans les zones rurales dans son futur programme de travail.

76. Certaines délégations ont souligné qu'il était important d'améliorer la sécurité routière dans la région et ont informé la Commission des initiatives et mesures qui avaient été prises dans leur pays pour prévenir les accidents de la route. À cet égard, la délégation russe a informé la Commission que la première Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière était prévue à Moscou les 19 et 20 novembre 2009 et a encouragé les membres et membres associés à y participer au plus haut niveau possible.

#### **Point 2 d) Environnement et développement**

77. La Commission était saisie du document intitulé « Faire de la crise une opportunité : stratégies pour une relance économique verte » (E/ESCAP/65/6), du rapport du Comité de coordination pour les programmes de géoscience en Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/65/INF/4) et du rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/65/INF/5).

78. La Commission a constaté que les stratégies pour un relance économique verte, qui englobaient la « nouvelle donne écologique mondiale » récemment évoquée par le Secrétaire général, avaient été encouragées activement par les organismes des Nations Unies et elle a demandé aux dirigeants du monde entier d'envisager une réorientation massive des investissements, jusque-là consacrés à des modes de production et de consommation non durables, vers des programmes générateurs d'emplois garantissant la remise en état des écosystèmes qui sous-tendaient l'économie mondiale. De telles stratégies avaient été mises en œuvre avec succès par plusieurs pays de la région de la CESAP.

79. Plusieurs délégations se sont déclarées acquises à l'idée de faire de la crise financière une possibilité de s'engager dans la voie d'un

---

<sup>6</sup> Résolution 62/4 de la Commission en date du 12 avril 2006, annexe.

<sup>7</sup> Voir [www.mlit.go.jp/kokusai/MEET/documents/Ministerial\\_Declaration.pdf](http://www.mlit.go.jp/kokusai/MEET/documents/Ministerial_Declaration.pdf).

développement à faible intensité de carbone et d'assurer un développement durable. Plusieurs délégations ont évoqué les politiques et mesures adoptées dans cette optique par leur pays. Une délégation a souligné que des économies efficaces sur le plan énergétique et viables sur le plan écologique deviendraient des moteurs de la croissance. La délégation japonaise a fait observer que l'initiative de croissance visant à doubler la taille de l'économie asiatique récemment proposée, ainsi que le partenariat Cool Earth, aiderait les pays de la région à instaurer des sociétés à faible intensité de carbone.

80. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de promouvoir davantage la coopération régionale pour faire le lien entre le redressement économique et le développement durable. Une délégation a suggéré que le secrétariat envisage de prendre des mesures concrètes dans des domaines tels que la promotion d'industries vertes et de l'écotourisme, en particulier en faveur des petites et moyennes entreprises, l'application plus stricte de mesures économiques et fiscales favorables à une croissance économique verte, la création de marchés et services respectueux de l'environnement, l'introduction de procédures d'achat écologiques et la normalisation des biens et services pour la promotion d'une consommation durable.

81. La délégation des Philippines a annoncé que son pays accueillerait la Conférence internationale sur l'industrie verte en Asie qui se tiendrait à Manille en septembre 2009 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de la CESAP et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. La Conférence avait pour but de déterminer comment les industries de la région pourraient gérer sans heurt la transition à des industries utilisant efficacement les ressources et à faible intensité de carbone, tout en soutenant la croissance économique et la concurrence commerciale.

82. La Commission a remercié le Kazakhstan pour son offre d'accueillir la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en 2010, ainsi que la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui se tiendrait en 2011 sur le thème « Une économie verte pour la conservation des écosystèmes, y compris des bassins hydrographiques » et elle a souligné qu'il importait de mener à bien les processus régionaux de développement durable dans ces deux régions.

83. Une délégation a souligné que les investissements stratégiques en faveur des pauvres conçus pour atténuer la crise économique devraient encourager l'intégration des économies rurales et urbaines et que, si la croissance et le développement des villes étaient essentiels, il n'en fallait pas moins accorder un regain d'intérêt au développement rural.

84. Plusieurs délégations ont évoqué les plans d'action et stratégies de leur pays pour faire face aux changements climatiques et assurer l'avènement d'un développement durable. La Commission a pris note de la nécessité d'intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le financement.

85. Une délégation a signalé que, dans son pays, les populations vulnérables devaient se déplacer sans cesse pour échapper aux effets des changements climatiques, quittant massivement les zones sinistrées pour venir grossir les rangs des squatteurs et des habitants des bidonvilles. Ces populations démunies vivaient dans l'insécurité dans tous les domaines – physique, financier, psychologique et social.

86. La Commission a noté que certains pays encourageaient une meilleure gestion des déchets solides par le recours à des technologies de pointe, dans le cadre de l'application de principes tels que les 3R (réduire, réutiliser, recycler). Une délégation a appelé l'attention de la Commission sur le fait que les petits pays n'avaient guère la possibilité de présenter des projets au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP), faute d'experts pour préparer les documents techniques requis, et elle a souligné qu'il fallait prendre l'initiative de renforcer les capacités pour remédier à cette carence. Cette même délégation a préconisé la création d'un Fonds régional pour les pays les moins développés et les pays vulnérables destiné à financer les mesures contre les changements climatiques après 2012.

87. Une délégation a souligné que tous les pays sans exception devaient faire face aux changements climatiques en se plaçant dans l'optique d'un développement durable sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées. Une délégation s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un nouveau régime après Kyoto dès la fin de l'année 2009. Une autre délégation a rappelé au secrétariat qu'il fallait que tous travaux relatifs aux changements climatiques s'inscrivent dans le cadre de ses mandats actuels.

88. Une délégation a évoqué les réalisations du Programme sous-régional de coopération environnementale pour l'Asie du Nord-Est, notamment la mise en place d'un mécanisme transfrontière pour la protection des espèces en danger en Asie du Nord-Est.

89. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'un renforcement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire pour faire face à la crise financière et ont préconisé une intensification de la coopération entre la CESAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à cette fin. Plusieurs délégations ont souligné qu'il serait opportun d'adopter la méthode de la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins hydrographiques dans le cadre des efforts visant à assurer une relance économique verte et à créer des emplois.

90. Une délégation a préconisé des initiatives concrètes en matière de coopération régionale pour développer les capacités de l'industrie agricole afin qu'elle puisse répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, dans l'optique d'un développement durable.

**Point 2 e)**

**Technologies de l'information et de la communication**

91. La Commission était saisie des rapports intitulés « Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa première session » (E/ESCAP/65/7) et « État de l'application des résolutions de la Commission concernant les technologies de l'information et de la communication » (E/ESCAP/65/8).

92. La Commission a constaté le rôle important joué par les technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris les technologies spatiales, à l'appui du développement économique et social inclusif et durable et pour assurer la gestion efficace des situations de catastrophe en Asie et dans le Pacifique. Elle a noté les progrès faits par ses États membres dans l'application des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>8</sup>. Elle a reconnu la nécessité de renforcer la coopération régionale pour aider ses États membres en matière de valorisation des ressources humaines et de renforcement des capacités. Elle a exprimé son appui d'ensemble aux conclusions et recommandations du Comité et prié le secrétariat de songer à appliquer les recommandations dans le contexte des programmes de travail du secrétariat actuels et futurs.

93. Une délégation a relevé que, dans les circonstances de la crise financière et économique mondiale, le développement du secteur des TIC avait une grande importance pour l'obtention d'une croissance économique forte dans le long terme. Quelques délégations ont exprimé leur engagement et leur soutien continu en faveur de l'application des recommandations du Comité, en particulier pour le renforcement de la coopération internationale à cet égard. Une délégation était favorable à l'emploi des TIC pour veiller à la sécurité alimentaire; elle a demandé au secrétariat de faire rapport sur les progrès de la coopération dans ce domaine avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et avec d'autres organismes.

94. La Commission a reconnu la centralité, pour la construction d'une société de l'information, du développement des ressources humaines dans le domaine des TIC et le rôle important du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de

l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC). Plusieurs délégations ont demandé que les programmes de développement des capacités du CAPFTIC, y compris l'Académie axée sur les TIC à l'intention des responsables du secteur public, soient mis effectivement en application. Une délégation a appuyé la recommandation du Comité sur la mise au point d'un nouveau module sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe (voir document E/ESCAP/65/7, par. 17) ainsi que le développement de la coopération avec le Bureau régional pour l'Asie de l'est du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles qui devait s'ouvrir à Songdo International City (République de Corée) en août 2009.

95. La délégation indienne a offert de partager le savoir-faire et l'expérience spécialisés de l'Inde dans le développement des TIC avec les autres États membres et de coopérer avec le secrétariat dans des domaines comme les centres communautaires polyvalents en ligne, la connectivité du Pacifique, la valorisation des ressources humaines, l'application du *Plan d'action régional pour la société de l'information en Asie et dans le Pacifique*,<sup>9</sup> la facilitation des partenariats privé-public et les initiatives concernant les applications des TIC pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation a annoncé également que l'Inde avait décidé d'apporter un appui financier au CAPFTIC.

96. Une délégation a indiqué à la Commission que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique étaient convenus dans leur communiqué que les TIC constituaient une priorité. Il a été relevé que l'insuffisance des capacités et du savoir-faire en matière de TIC posait un problème majeur dans le Pacifique. La même délégation a exprimé ses remerciements pour l'appui fourni par le CAPFTIC, en coopération avec la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, en vue de renforcer les capacités grâce à l'organisation d'ateliers de formation aux Îles Cook en 2008 et aux Tonga en 2009. La délégation a demandé au CAPFTIC de poursuivre son assistance au développement des capacités dans le domaine des TIC au profit des pays insulaires du Pacifique.

97. Quelques délégations ont insisté sur l'importance du développement du secteur des TIC, des applications, y compris spatiales, des TIC, notamment le commerce électronique/les affaires électroniques, l'administration en ligne, le cybertourisme, la cybersanté, la maîtrise de l'informatique et la cyberagriculture au service du développement socioéconomique durable. Elles ont attiré l'attention sur les composantes corollaires pertinentes, comme une politique de facilitation, la valorisation des ressources humaines, le développement infrastructurel, la sécurité

---

<sup>8</sup> La Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève (A/C.2/59/3, annexe) et l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis (A/60/687).

---

<sup>9</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente E.06.II.F.20.

de l'information et le partage des connaissances. La délégation de la Fédération de Russie a informé la Commission de diverses initiatives prises par son pays pour soutenir les partenariats public-privé dans le domaine des TIC, notamment la création d'un fonds d'investissement d'un milliard de dollars en 2007 pour promouvoir les petites entreprises, la création de centres électroniques dans les régions éloignées en utilisant le réseau des bureaux de poste pour donner accès à l'Internet et la création de parcs industriels. La stratégie nationale qui avait été adoptée pour développer les TIC devait permettre à la Fédération de Russie de figurer parmi les 20 pays maîtrisant les TIC d'ici à 2015.

98. La Commission a reconnu le rôle critique joué par les TIC, y compris les technologies spatiales, dans les activités de réduction des risques de catastrophe. Plusieurs délégations ont souhaité un partenariat et des mécanismes de coopération renforcés pour le développement d'un système intégré d'information basé sur les TIC pour la gestion des risques de catastrophe et une coopération régionale accrue, spécialement dans le domaine de l'alerte avancée et du partage de l'information à l'échelon régional. La délégation japonaise a mentionné les initiatives encouragées par son pays comme le Système global d'alerte aux inondations qui visait à réduire les dommages causés par les risques de catastrophe liés à l'eau et le programme Sentinel Asia, coordonné par l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA). La délégation a aussi fait le point de la coopération entre la CESAP et la JAXA pour promouvoir l'information et les produits dérivés des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes à partir du programme Sentinel Asia. La délégation thaïlandaise a informé la Commission du lancement d'un satellite d'observation terrestre THEOS. Elle a signalé que la Thaïlande était disposée à fournir des données satellitaires pour la surveillance et l'atténuation des situations de catastrophe.

99. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de créer une structure ou un mécanisme qui aide à mettre en application les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux national et régional, qui assure un suivi des initiatives dans ce domaine et qui décèle les lacunes et les difficultés ainsi que les besoins de coopération à l'échelon régional. Ces questions pourraient relever d'un mécanisme régional tel qu'un groupe de travail interinstitutions. Les mêmes délégations ont aussi demandé au secrétariat d'aider les pays à créer une structure de ce type au niveau national là où elle faisait défaut.

#### **Point 2 f) Réduction des risques de catastrophe**

100. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/9 intitulé « Rapport du Comité de la

réduction des risques de catastrophe sur sa première session » et du document E/ESCAP/65/10, intitulé « Examen des progrès accomplis dans l'application de la résolution 64/2 de la Commission sur la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles ». Elle était également saisie de deux notes d'information concernant la réduction des risques de catastrophe : le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/65/INF/2) et le rapport du Groupe d'experts sur les cyclones tropicaux (E/ESCAP/65/INF/3).

101. La Commission a noté que la région de l'Asie et du Pacifique était la partie du monde la plus sujette aux catastrophes et a souligné l'importance de la réduction des risques de catastrophe pour la réalisation des objectifs de développement dans la région. Plusieurs délégations ont félicité la CESAP de la création du Comité de la réduction des risques de catastrophe et du succès de sa première session, y compris l'organisation de la Table ronde de haut niveau sur la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe. La Commission a approuvé dans l'ensemble les conclusions et recommandations du Comité et a prié le secrétariat de procéder à la mise en œuvre de ces recommandations dans le cadre de ses programmes de travail actuel et futurs.

102. Quelques délégations ont souligné le rôle important de la CESAP, qui constituait une instance de coopération régionale pour l'échange de données d'expérience, de connaissances et d'informations sur la réduction des risques de catastrophe, la gestion des situations de catastrophes, les secours et le relèvement, et facilitait la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo<sup>10</sup> pour accroître la capacité dont disposent les pays pour réduire les risques de catastrophe. Elles ont fait part de leur appui aux travaux du secrétariat dans ces domaines.

103. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de donner suite à la demande adressée par le Comité au secrétariat tendant à développer les partenariats avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes et d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales (voir E/ESCAP/65/9, par. 4). Une délégation a signalé à la Commission la mise en place d'un système mondial d'alerte aux crues par un centre relevant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et indiqué qu'elle serait heureuse que le secrétariat collabore avec ce centre.

104. Une autre délégation a fait part de son intérêt pour l'établissement de rapports de coopération

<sup>10</sup> A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. 1, résolution 2.

internationale sous les auspices de la CESAP entre les organismes des Nations Unies et d'autres organismes compétents. Elle a noté le rôle important que jouait dans ce domaine le Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'institution opérationnelle majeure du système des Nations Unies. Elle a réaffirmé son plein appui à la coopération entre les pays pour donner suite aux résultats de la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes de 2005<sup>11</sup> et de la troisième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe de 2008<sup>12</sup>, et s'est déclarée favorable à la coopération du secrétariat avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement.

105. La Commission a noté la préoccupation exprimée par certaines délégations au sujet de la menace croissante que représentaient les catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain, et la submersion des îles par suite des changements climatiques dans le Pacifique, ainsi que l'importance du renforcement des capacités en matière de préparation et de l'élaboration de politiques et plans d'action pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Au nom de la sous-région du Pacifique, une délégation a relevé que la situation dans le Pacifique n'avait reçu qu'une attention minimale dans les recommandations du Comité et a prié le secrétariat d'aider à développer les activités et les cadres de coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe, tels que Sentinel Pacific.

106. Une délégation a souligné l'importance d'un débat sur les mécanismes de transfert des risques financiers, tels que l'assurance catastrophes et la répartition des risques pour faire face aux conséquences des catastrophes, et a suggéré que les États membres procèdent à des échanges de données d'expérience et de méthodes afin de trouver des moyens pour sensibiliser davantage les sociétés, et d'obtenir ainsi un meilleur taux de pénétration. Elle a également suggéré que la Commission traite de ces questions dans ses travaux futurs.

107. Une délégation a estimé que les travaux du secrétariat devraient à l'avenir être orientés vers la création de systèmes régionaux efficaces de réduction des risques de catastrophe, qui seraient alignés sur le dispositif mondial de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes. Elle a noté aussi que, dans ses activités, le secrétariat devrait faire appel aux capacités et mécanismes régionaux et nationaux existants pour la prévention des catastrophes naturelles.

108. La délégation japonaise a fait savoir qu'une

coopération à l'appui de la gestion des catastrophes serait mise en œuvre pour appuyer les efforts des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) face aux catastrophes de grande envergure. Cette coopération comportait une nouvelle contribution de 13 millions de dollars au Fonds d'intégration ASEAN-Japon qui devait permettre la constitution d'une réserve pour l'entraide dans le cadre de l'ASEAN; sur ce montant, 6 millions de dollars environ serviraient à créer un système d'information et de télécommunications sur les catastrophes dans les pays membres de l'ASEAN et un programme de renforcement des capacités d'évaluation et d'analyse des catastrophes qui accueillerait 300 stagiaires au cours des cinq années à venir.

109. La délégation thaïlandaise a proposé l'utilisation de son numéro de téléphone d'urgence, 192, mis en place pour assurer la coordination entre les organismes concernés et permettre une réponse immédiate dans les zones sinistrées, en tant que numéro d'alerte régionale en cas de catastrophe naturelle, permettant de signaler les catastrophes et d'en réduire les effets dans la région.

110. La délégation de la République islamique d'Iran a fait savoir à la Commission que les mesures nécessaires au niveau exécutif pour la création d'un centre Asie-Pacifique de gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace avaient été prises et que le Gouvernement était prêt à accueillir le centre et à allouer les ressources requises pour faire face aux aléas naturels tels que tremblements de terre, inondations, sécheresse et typhons.

111. La délégation chinoise a exprimé sa sincère reconnaissance pour l'assistance reçue de la communauté internationale, y compris les États membres de la CESAP lors du tremblement de terre de Wenchuan, et a remercié la Secrétaire exécutive de la CESAP de s'être rendue dans les zones sinistrées après ce tremblement de terre catastrophique.

112. Le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a fait sienne la recommandation de la Table ronde de haut niveau sur la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe concernant la publication d'un rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/65/9, annexe I, par. 17) ainsi que la demande du Comité de la réduction des risques de catastrophe selon laquelle des mesures proactives devraient être prises pour établir un Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement (voir E/ESCAP/65/9, annexe I, par. 9); le Centre s'est engagé à poursuivre son partenariat avec la CESAP, notamment pour la mise en œuvre de ces projets importants et motivants.

113. Le représentant de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge a également exprimé l'espoir que, grâce au Comité de la

---

<sup>11</sup> Voir A/CONF.206/6 et Corr.1

<sup>12</sup> Déclaration de Kuala Lumpur sur la réduction des risques de catastrophe en Asie (2008) (voir <http://www.amcdrmalaysia.com.my/docs/Final%20Kuala%20Lumpur%20Declaration.pdf>).

réduction des risques de catastrophe, un plus grand nombre d'actions communes pourrait aider à faire face aux conséquences humanitaires des catastrophes et aux effets des changements climatiques.

114. La Commission a adopté la résolution 65/5 sur l'examen des détails opérationnels de la faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

## **Point 2 g) Développement social**

115. La Commission était saisie du rapport du Comité du développement social sur sa première session (E/ESCAP/65/11) et d'un résumé des progrès dans l'application des résolutions concernant les problèmes de développement social (E/ESCAP/65/12).

116. La Commission s'est déclarée préoccupée par l'impact de la crise financière sur le bien-être des populations de la région, en particulier les pauvres et autres groupes vulnérables, y compris les femmes. Une délégation a fait observer que la crise avait vu l'apparition de nouveaux groupes vulnérables, tels que les travailleurs licenciés, les nouveaux diplômés et les ménages à faible revenu. La Commission a également reconnu que les migrants étaient parmi les groupes les plus touchés par la crise. À cet égard, la Commission a été informée d'une concertation sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations internationales, que la CESAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prévoyaient d'organiser en mai 2009.

117. Plusieurs délégations ont décrit les systèmes de protection sociale en place dans leur pays, tels que les plans de garantie de l'emploi et les transferts conditionnels en espèces, ainsi que des initiatives que les gouvernements de leur pays avaient prises pour atténuer les effets de la crise financière, en particulier sur les groupes vulnérables, y compris les femmes et les personnes âgées. On a noté que le renforcement de la protection sociale devait être une priorité.

118. Une délégation a demandé au secrétariat de proposer des politiques et stratégies pour remédier aux effets négatifs de la crise financière sur le développement social. Une autre délégation a préconisé que le secrétariat joue un rôle plus vaste en facilitant l'échange de données d'expérience entre pays de la région, s'agissant des mesures pour faire face aux effets de la crise financière et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

119. Quelques délégations ont exprimé leur soutien à la résolution 63/8 de la Commission visant un financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique, ajoutant qu'il

fallait éviter autant que possible que les patients aient à assumer des dépenses élevées. Plusieurs délégations ont signalé que la mortalité maternelle, ainsi que la santé maternelle et infantile, continuaient d'être un grave sujet de préoccupation. Une autre délégation a préconisé la réalisation de nouvelles études sur la création de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les institutions financières de la région Asie-Pacifique pour financer la couverture sanitaire.

120. Plusieurs délégations ont informé la Commission des mesures prises pour intégrer les femmes et parvenir à l'égalité des sexes. Une délégation a déclaré qu'il fallait allouer davantage de ressources aux femmes et aux enfants et établir des indicateurs qui permettraient de mesurer les progrès dans ce domaine. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'éliminer la violence contre les femmes. Une délégation a recommandé que le secrétariat effectue de nouvelles études et intensifie la collecte de données pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

121. Face au vieillissement des populations, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre en place des dispositifs d'intervention appropriés pour aider les pays à se préparer à faire face à la situation. Une délégation a souligné, à ce propos, la nécessité d'aborder ce problème en tenant compte des disparités entre les sexes.

122. Une délégation a réitéré le rôle crucial du planning familial pour ralentir l'accroissement démographique et réaliser des progrès durables dans la voie d'un développement social inclusif. La Commission a été informée des progrès importants accomplis dans la région dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>13</sup> et pris note des obstacles et lacunes considérables qui restaient à surmonter pour que la région puisse parvenir à réaliser les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

123. Une délégation a suggéré que la CESAP soumette un rapport régional récapitulant les progrès accomplis par les pays de la région, qui serait présenté à l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée marquant le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, en octobre 2009.

124. Plusieurs délégations ont souligné que la CESAP devait continuer de rassembler des données et de mener des recherches sur divers aspects de la dynamique des populations, en particulier les migrations internationales et le vieillissement. Une

<sup>13</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.95.XIII.18, chap. I, résolution 1, annexe.

délégation a souligné le rôle croissant de la CESAP dans la collecte d'informations sur les migrations internationales, le lancement de nouvelles recherches et la concertation dans le cadre de son mandat.

125. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'élargir les dispositifs et les plans de protection sociale en faveur des populations socialement vulnérables, y compris les handicapés. Plusieurs types de plans ont été mentionnés par les délégations, allant de la promotion de l'emploi des handicapés sur le marché du travail jusqu'au versement d'un revenu complémentaire, en passant par la fourniture de services ayant pour but d'améliorer l'accès des enfants handicapés à l'éducation.

126. Quelques délégations ont loué les travaux de la CESAP visant à promouvoir le Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique<sup>14</sup>, ajoutant que ce cadre avait donné une formidable impulsion à la mise en place de stratégies pour les handicapés au niveau national et sous-régional et de dispositions institutionnelles efficaces pour leur mise en œuvre. Ils ont recommandé que la CESAP continue de renforcer les mécanismes institutionnels et politiques au niveau national et sous-régional. Par ailleurs, le représentant du secrétariat du Forum des Îles du Pacifique a demandé l'aide de la CESAP pour organiser la réunion ministérielle sur le handicap qui se tiendrait dans le courant de l'année 2009.

127. La Commission a pris note de l'offre de la République de Corée d'accueillir la réunion intergouvernementale de haut niveau qui aurait lieu en 2012 au terme de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2003-2012) et qui se tiendrait parallèlement au Congrès mondial de Réhabilitation International et à l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur l'incapacité.

128. La Commission a exprimé son appui général aux conclusions et recommandations du Comité du développement social à sa première session et demandé que le secrétariat envisage de donner suite à ces recommandations dans le contexte de ses programmes de travail, actuels et futurs.

129. La Commission a adopté la résolution 65/3 sur la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012).

## **Point 2 h) Statistiques**

130. La Commission était saisie du rapport du Comité de statistique sur sa première session

(E/ESCAP/65/13). Certaines délégations ont noté que la session inaugurale du Comité de statistique, tel que réinstauré, avait été couronnée de succès du point de vue de la participation, des résultats de fond et de l'organisation. La Commission a exprimé, dans l'ensemble, son adhésion aux conclusions et recommandations formulées par le Comité à sa première session et a prié le secrétariat de songer à donner suite à ces recommandations dans le contexte de ses programmes de travail, tant actuels que futurs.

131. Soulignant l'importance des statistiques officielles pour le développement, certaines délégations ont prié le secrétariat de continuer de fournir une assistance technique dans ce domaine aux pays en développement de la région. La délégation chinoise a réconfirmé que, par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, son pays apporterait une contribution de 4 millions de dollars, sur une période de cinq ans, au programme de coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités statistiques en Chine et dans d'autres pays en développement de la région. Ce montant s'ajoutait aux 40 000 dollars versés annuellement par la Chine à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).

132. S'agissant de la mesure des progrès des sociétés, une délégation a recommandé que la CESAP établisse un fichier central des initiatives prises par les États membres. Elle a toutefois souligné qu'il ne fallait pas que le secrétariat devienne un organe central régional pour le projet mondial sur la mesure des progrès des sociétés. S'agissant de la production d'estimations de la population et de l'amélioration des statistiques de l'État civil, la délégation a proposé qu'en attendant d'améliorer le système d'enregistrement des faits d'État civil, une méthode de substitution efficace fondée sur les échantillons pourrait être envisagée. La même délégation a proposé de faire bénéficier d'autres pays de l'expérience de son pays dans ce domaine.

133. Le secrétariat a informé la Commission que le Bureau intersessions du Comité de statistique avait commencé à opérer en application de son mandat adopté par le Comité à sa première session. Le Bureau avait décidé de donner suite aux recommandations formulées, par exemple, en élaborant des procédures pour l'élection de ses futurs membres, en se dotant d'un groupe consultatif technique, en élaborant un programme régional pour améliorer les statistiques de l'État civil et en organisant un forum régional pour les autorités sanitaires, les responsables de l'État civil et les statisticiens nationaux<sup>15</sup>.

134. La Commission a reconnu le rôle unique et important que jouait l'ISAP dans le développement des capacités statistiques de la région, en dispensant une formation pratique aux statistiques officielles. Une

---

<sup>14</sup> E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir aussi la résolution 59/3 de la Commission, en date du 4 septembre 2003).

---

<sup>15</sup> Voir E/ESCAP/65/13, par. 6 et 7, et décisions 1/1, par. 3, et 1/2, sous-par. b).

délégation a prié le secrétariat d'intensifier ses efforts de coopération technique dans le domaine des statistiques dans la région de la CESAP. Notant que de nombreux pays de la région n'avaient pas suffisamment amélioré leur système statistique, le représentant du Japon a souligné qu'il était nécessaire que l'ISAP étoffe ses activités de formation. Il a exhorté d'autres membres et membres associés à appliquer les recommandations relatives à l'Institut adoptées par le Comité de statistique à sa première session et de s'impliquer davantage dans les activités de l'ISAP pour assurer le maintien de son cadre institutionnel et de ses activités de formation. Une délégation a souligné qu'il était important d'évaluer les besoins en formation et a demandé qu'un questionnaire à cet effet soit directement envoyé aux bureaux de statistiques nationaux pour qu'ils le remplissent et le retournent en temps voulu.

135. Une délégation a souligné les avantages d'un élargissement du réseau rattachant les instituts de formation nationaux à l'ISAP, en ce qui concerne l'élaboration de modules de formation statistique. Deux autres délégations ont recommandé que la CESAP – et en particulier l'ISAP – renforce sa coopération avec les organisations sous-régionales s'occupant du développement des capacités statistiques, par exemple l'Organisation de coopération économique (OCE) et le Comité statistique Inter-États de la Communauté d'États indépendants. Une délégation a proposé que la CESAP coopère davantage avec les pays membres de l'Organisation de coopération économique dans le domaine de la formation statistique et du partage des connaissances.

136. Le représentant de l'Inde a informé la Commission que l'Institut de formation statistique de son pays, la National Academy of Statistical Administration, apportait déjà un appui dans le domaine de la formation aux statistiques officielles aux pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et à différents pays africains et qu'il était prêt à collaborer avec d'autres instituts de formation statistique, dont l'ISAP. Une délégation a fait valoir qu'il serait rentable que l'ISAP mette en place davantage de programmes de formation au niveau sous-régional en collaboration avec les instituts de formation nationaux.

137. Certaines délégations ont souligné l'importance d'échanger des informations statistiques, y compris pour le fonctionnement d'autres comités de la CESAP. Une de ces délégations a proposé qu'en guise de premier pas, une liste d'informations statistiques recueillies par les pays membres classées par catégorie soit compilée. Une autre délégation a proposé que la CESAP accorde la priorité à la synthèse et l'analyse de l'information statistique émanant de la région.

138. La Commission a adopté la résolution 65/2 sur la coopération technique et le renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique.

### **Point 3 de l'ordre du jour** **Organe spécial pour les pays les moins avancés** **et les pays en développement sans littoral**

#### **Point 3 a)** **Crises alimentaire, énergétique et financière et** **changements climatiques : faire face aux menaces** **pour le développement**

139. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/65/15, intitulé « Crises alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement » et E/ESCAP/65/15/Add.1, intitulé « Document final de Bali ».

140. Une table ronde de haut niveau sur les crises alimentaire, énergétique et financière et les changements climatiques, pendant laquelle les menaces pour le développement ont été examinées, a été organisée au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. L'objectif était d'échanger diverses données d'expérience sur les efforts des pays pour faire face à cette triple crise. Les participants ont appelé l'attention de la Commission sur les problèmes posés par la crise, les mesures prises par les gouvernements pour atténuer leur impact et les moyens d'aller de l'avant, en particulier dans le domaine de la coopération régionale.

141. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté deux documents du secrétariat et présidé la table ronde qui a été suivie d'un débat ouvert et de déclarations faites depuis la tribune.

142. La Commission a noté que l'impact de la crise alimentaire et énergétique variait considérablement selon les PMA et les pays en développement sans littoral considérés. Certains de ces pays étaient des exportateurs nets de produits alimentaires alors que d'autres, tels que les petits États insulaires en développement, importaient l'essentiel de leur nourriture étant donné que le manque de terres, de sols fertiles et d'eau limitaient leurs possibilités de production agricole.

143. Pour les pays qui étaient des importateurs nets de produits alimentaires, la hausse des cours sur les marchés internationaux influait non seulement sur les prix locaux des denrées mais aussi sur l'offre. L'augmentation des dépenses alimentaires au niveau des ménages et à d'autres niveaux se traduisait par une réduction de la consommation d'autres biens. En raison d'une volatilité des cours des denrées, les prix avaient commencé par flamber avant de baisser ces derniers mois dans bon nombre de ces pays. Les subventions destinées à atténuer les effets immédiats de l'augmentation des prix avaient un impact considérable sur le budget dans d'autres pays. Une délégation a noté que l'augmentation des prix des denrées non seulement rendait difficile la vie des populations urbaines de son pays mais entraînait aussi une hausse de la demande de produits agricoles traditionnels produits localement.

144. Même dans les pays exportateurs de produits de base, la chute des prix des produits de l'agriculture, de la pêche, des forêts et des ressources non renouvelables avait eu un effet néfaste sur les recettes d'exportation et sur l'équilibre financier.

145. Face aux problèmes de la hausse des prix des denrées, une délégation a exprimé son adhésion aux recommandations issues du Dialogue politique régional de haut niveau sur les crises alimentaire et énergétique et les changements climatiques (reformuler le programme pour le développement), tenu à Bali (Indonésie) les 9 et 10 décembre 2008 concernant le rôle de la coopération régionale pour faire face à la crise financière et assurer la sécurité alimentaire, une agriculture durable et la sécurité énergétique.

146. Certaines délégations étaient d'avis que des investissements accrus dans la production agricole étaient nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et qu'il fallait mettre de nouveau l'accent sur le développement des cultures vivrières traditionnelles et de l'élevage ainsi que sur l'introduction de nouveaux produits agricoles. Une délégation a informé la Commission que pour faire face au coût élevé des denrées importées, son pays s'était doté d'une cellule spéciale sur la crise alimentaire chargée d'examiner les modalités d'exportation, notamment le coût du transport et les tarifs douaniers.

147. Certaines délégations ont réaffirmé la nécessité de poursuivre l'assistance technique et la recherche-développement pour renforcer le secteur agricole dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Une délégation a noté que le partenariat entre les centres de recherche agricole était particulièrement important pour l'échange des connaissances et des technologies dans ce domaine.

148. Une délégation a indiqué que la déclaration des responsables sur la sécurité alimentaire mondiale adoptée au sommet du G8 à Hokkaido Toyako (Japon), tenu du 7 au 9 juillet 2008, renouvelait l'engagement d'augmenter l'aide et les investissements dans le secteur agricole, d'éliminer les restrictions aux exportations et d'accélérer le développement et la commercialisation des biocarburants durables de la deuxième génération<sup>16</sup>. Conformément à cette déclaration, les ministres de l'agriculture des pays membres du G8 avaient exprimé leur appui à l'établissement d'un partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire à leur réunion tenue à Cison di Valmarino (Italie) du 18 au 20 avril 2009.<sup>17</sup>

149. Au sujet de la crise des carburants, la Commission a été informée que l'augmentation des prix des produits pétroliers avait provoqué une hausse des

sorties de devises, une augmentation des prix des marchandises due au renchérissement des coûts de production et de transport et une montée des prix des biens essentiels. Pour une délégation, dans les petits pays insulaires les moins avancés, le combustible importé était indispensable à la pêche, qui était la principale source d'emploi, de même qu'à la fourniture d'eau potable par désalinisation.

150. Certaines délégations ont noté que dans de nombreux pays moins avancés importateurs nets de combustibles, la fixation des prix des combustibles aux niveaux du marché avait obligé les décideurs publics à prendre en considération la nécessité de procurer des combustibles aux catégories défavorisées à des prix subventionnés. Cependant, le financement des subventions nécessaires avait entraîné une hausse sensible des dépenses publiques alors même que les recettes se réduisaient, et provoqué par conséquent une baisse des ressources consacrées aux activités de développement.

151. Plusieurs délégations ont mentionné l'importance des combustibles de substitution et de l'énergie renouvelable, bioénergie comprise, pour réduire la dépendance à l'égard des importations énergétiques et des prix de l'énergie. Certains pays estimaient que l'énergie renouvelable était importante pour soutenir la sécurité énergétique ou les mesures de lutte contre les changements climatiques.

152. Une délégation a demandé une aide dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour développer des sources d'énergie de substitution au profit des pays les moins avancés et particulièrement des petits pays insulaires parmi eux. La Commission a été informée qu'un mécanisme régional était en voie de création pour l'achat groupé de combustibles et pour renforcer la réglementation dans le Pacifique de manière à réduire les coûts de combustible.

153. La délégation d'un pays en développement sans littoral a remercié la Commission de l'application du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale et du Programme d'action d'Almaty (répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement et de transit)<sup>18</sup> qui avait permis de développer les liaisons terrestres et maritimes pour faciliter le transport entre l'Asie et l'Europe.

154. Certaines délégations ont signalé que les envois de fonds des travailleurs à l'étranger avaient diminué.

---

<sup>16</sup> [http://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2008/doc/doc\\_080709\\_04\\_en.html](http://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/2008/doc/doc_080709_04_en.html).

<sup>17</sup> <http://www.g8agricultureministersmeeting.mipaaf.com>.

---

<sup>18</sup> *Report of the International Ministerial Conference of Landlocked and Transit Developing Countries and Donor Countries and International Financial and Development Institutions on Transit Transport Cooperation*, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.

155. La délégation de Kiribati a informé la Commission de la nette diminution de la valeur de son fonds fiduciaire qui était investi dans diverses actions. Cette situation avait réduit la capacité du pays de financer des programmes sociaux essentiels.

156. La Commission a été informée par la délégation des Maldives de la série de nouveaux défis auxquels son pays devait faire face à la suite de la suppression des préférences en matière commerciale et de développement consécutive de sa sortie de la liste de pays moins avancés. Elle a appelé les partenaires internationaux à collaborer avec les pays se trouvant dans cette situation pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transition efficace.

157. La délégation du Bangladesh a informé la Commission sur son programme de stimulation budgétaire et financière qui comprenait des subventions à l'agriculture et au secteur de l'énergie, des augmentations du crédit agricole ainsi que des programmes de protection sociale. Les incitations à l'exportation allaient être augmentées et le taux d'intérêt maximum pour les prêts avait été plafonné. En outre, des réformes destinées à compléter le plan de stimulation avaient été mises en œuvre. Il s'agissait d'une augmentation de l'assiette de l'impôt, de l'expansion de l'administration fiscale, de l'utilisation des transferts de fonds à des fins productives, et de la mise en œuvre de programmes de protection sociale en vue d'accroître la demande globale.

158. La Commission a été informée par la délégation japonaise que le gouvernement de son pays : a) était disposé à fournir aux pays d'Asie jusqu'à 20 milliards de dollars à titre de soutien budgétaire et pour l'amélioration des infrastructures, b) faciliterait le financement du commerce dans les pays en développement à raison de 22 milliards de dollars supplémentaires pour une période de deux ans, c) allait créer une nouvelle ligne budgétaire pour l'assurance du commerce, d'un montant de 20 milliards de dollars et avec pour objet d'aider à l'amélioration des infrastructures en Asie et d) allait investir quelque 5 milliards de dollars dans le secteur de l'environnement.

159. La Commission a pris note de l'observation d'une délégation concernant les liens entre les mesures à prendre par les pays développés et les pays en développement. La crise économique mondiale qui frappait les pays de la région Asie-Pacifique, et plus particulièrement les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ne pouvait être gérable que si les pays développés et les économies émergentes prenaient ensemble des mesures. À l'échelle mondiale, la réforme des institutions financières internationales devait progresser et il convenait d'accélérer le réexamen des quotas du Fonds monétaire international pour donner aux nations en développement davantage de possibilités de se faire entendre.

160. La même délégation a fait observer qu'il importait d'élargir le mandat de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement pour faire face à la crise. À cet égard, elle était favorable à la suggestion du Secrétaire général tendant à mettre en place un mécanisme de surveillance et d'alerte pour suivre les faits nouveaux, dans la mesure où les effets politiques, sociaux, économiques et sexospécifiques de la crise étaient encore mal connus. Les Commissions régionales, y compris la CESAP, pouvaient jouer à cet égard un rôle constructif.

161. Une délégation a souligné le rôle critique que jouait la CESAP en fournissant une plateforme pour la mobilisation de fonds ainsi qu'un forum où les préoccupations des États du Pacifique pouvaient s'exprimer et être mises en avant sur la scène internationale.

162. La Commission a entendu les déclarations de plusieurs délégations concernant les effets des changements climatiques. Une délégation a signalé une élévation anormale des températures, des précipitations irrégulières et la fonte des glaciers de montagne. Plusieurs délégations ont signalé à la Commission une augmentation marquée de la fréquence des ouragans et de l'érosion côtière.

163. Une délégation a fait savoir à la Commission que, à moyen terme, la principale menace pour son pays venait de l'élévation des températures et de l'acidification des océans limitrophes, qui pouvaient conduire à l'extinction des récifs coralliens. Selon ce scénario, les deux principales industries, à savoir le tourisme et la pêche, déperiraient probablement en même temps que les récifs coralliens qui en étaient le support. Une délégation a souligné l'impact des changements climatiques sur le régime des saisons, qui nuisait à la reconstitution des aquifères dont les réserves n'étaient pas inépuisables, ce qui se répercutait sur le rendement des cultures vivrières et restreignait l'accès à l'eau potable.

164. Plusieurs délégations ont signalé l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau et les effets connexes sur le développement socioéconomique des pays les moins avancés, en particulier les petits États insulaires en développement. À cet égard, certaines délégations ont souligné qu'il fallait adopter de nouveaux modes d'exploitation des ressources en eau, tels que la gestion participative et le développement écoefficient. Une délégation a souligné que le maintien de la qualité et de la propreté de l'eau était un défi et elle a appelé l'attention sur les recommandations relatives à la gestion des ressources en eau formulées par le cinquième Forum mondial sur l'eau, tenu à Istanbul (Turquie) du 16 au 22 mars 2009<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Voir [www.worldwaterforum5.org](http://www.worldwaterforum5.org).

**Point 3 b)**  
**Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social**

165. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/16, intitulé « Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social ».

166. La Commission a noté que la pauvreté était l'un des principaux obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Une délégation a informé la Commission de différentes stratégies, politiques et programmes adoptés par son pays en vue d'atteindre les Objectifs. Les politiques et programmes en question mettaient l'accent sur l'élargissement de la portée de la croissance économique favorable aux pauvres afin de leur procurer davantage d'emplois et d'augmenter leurs revenus, et prévoyaient d'apporter une protection sociale aux pauvres par des mesures dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la nutrition et d'autres interventions sociales. L'accent y était mis également sur l'habilitation des femmes pour réduire les inégalités entre les deux sexes, une gestion participative des affaires publiques pour permettre aux pauvres de faire entendre leur voix et la promotion de la sécurité, du pouvoir d'action et de l'intégration sociale des couches les plus démunies.

167. La Commission a noté que plusieurs pays moins avancés et pays en développement sans littoral avaient bien progressé dans de nombreux domaines liés aux Objectifs, y compris vers la diminution de moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la réduction de la mortalité infantile et liée à la maternité et l'instauration de l'égalité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Une délégation a informé la Commission que son pays avait encore un taux élevé de malnutrition infantile et de mortalité liée à la maternité.

168. La Commission a noté que les crises alimentaire, énergétique et économique risquaient de compromettre gravement les possibilités d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les pays moins avancés d'Asie-Pacifique aient fait mieux que ceux d'autres régions, la crise alimentaire et énergétique et l'actuelle crise économique mondiale avaient fait baisser considérablement leurs résultats en matière de croissance en 2008 et auraient très probablement le même effet néfaste en 2009 puis 2010. Les prix élevés des denrées alimentaires sur les marchés internationaux mettaient en danger les personnes vulnérables dans de nombreux pays en développement et la tendance croissante à la malnutrition dans le monde avait amené une délégation à exprimer ses vives craintes quant aux chances d'atteindre le but consistant à réduire de moitié la

proportion de la population mal nourrie. Il était donc essentiel de faire en sorte que les acquis en matière de développement réalisés jusqu'à présent grâce aux progrès vers les Objectifs ne soient pas réduits à néant par les effets néfastes potentiels de ces crises. Les pays développés partenaires étaient exhortés, en dépit de leurs propres problèmes budgétaires, à s'acquitter des engagements au titre de l'aide publique au développement contractés à la Conférence internationale sur le financement du développement. Il incombait à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, à surmonter les obstacles qu'ils rencontraient du côté de l'offre, de façon à pouvoir tirer parti des possibilités commerciales internationales. Il était nécessaire de rendre réellement opérationnelle l'« aide pour le commerce » et de régler les questions relatives à l'érosion des préférences.

169. La Commission a été informée par plusieurs délégations des mesures prises par leur pays à l'appui des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. En 2008, le Gouvernement indien avait annoncé unilatéralement un plan visant à accorder l'accès libre de droits et préférentiel aux produits de tous les pays moins avancés. Les lignes tarifaires couvertes par ce plan englobaient 92,5 % de toutes les exportations de l'ensemble de ces pays et représentaient 94 % de toutes les lignes tarifaires de l'Inde. Le Japon exécutait de son côté différents projets d'assistance technique dans plusieurs pays moins avancés et pays en développement sans littoral, visant à rehausser leur capacité de production de riz, de transformation des denrées alimentaire et d'aquaculture, dans le cadre de l'initiative de coopération Sud-Sud. La Chine avait supprimé les droits d'importation sur les exportations de 41 pays moins avancés et fournissait une assistance pour le développement de l'infrastructure dans ces pays. Aussi bien la Chine que l'Inde avaient annulé la dette de plusieurs pays dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

170. La Commission a été informée qu'il y avait de grandes possibilités d'élargissement des flux intrarégionaux de main-d'œuvre, de biens et de services au profit des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Les facteurs militant en faveur d'une coopération accrue dans la région sont plus nombreux dans la région. La coopération Sud-Sud et triangulaire jouaient, en particulier, un rôle clef dans la mobilisation du savoir-faire et des ressources de différents pays en développement au profit des pays les moins avancés dans des domaines tels que la mise en valeur des ressources humaines, l'expansion du commerce de l'énergie et des services, le tourisme et l'emploi extérieur.

**Point 3 c)****État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers**

171. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/17 intitulé « État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers ».

172. La Commission a noté, dans le contexte de sa résolution 63/5 du 23 mai 2007, intitulée « Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit », que le Programme d'action d'Almaty avait produit des résultats tangibles, en particulier dans les domaines des transports et du commerce. Une délégation, se référant au Programme d'action d'Almaty, a informé la Commission de sa proposition, figurant dans un projet de résolution (E/ESCAP/65/L.6) parrainé par sa délégation, tendant à établir un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral pour renforcer leurs capacités d'analyse. Cette délégation a en outre informé la Commission du fait que l'Assemblée générale, à sa réunion de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, tenue à New York les 2 et 3 octobre 2008, avait salué cette proposition visant à établir un groupe de réflexion<sup>20</sup>. Cette délégation a demandé instamment aux organisations internationales et à la communauté des donateurs d'aider à concrétiser cette initiative.

173. La Commission a été informée des travaux du secrétariat pour donner suite à la résolution 63/6 du 23 mai 2007 relative à la mise en œuvre de la coopération énergétique inter pays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; elle a demandé que les travaux se poursuivent dans le cadre de cette résolution. La Commission a pris note de la demande d'une délégation à l'effet que davantage de possibilités de facilitation soient offertes, dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire, afin d'aider les pays insulaires du Pacifique à choisir des technologies appropriées et d'un bon rapport coût-efficacité pour répondre à leurs besoins énergétiques. Une délégation a reconnu le rôle essentiel que pourrait jouer la coopération régionale pour améliorer l'accès des pauvres à l'énergie et elle a demandé que le secrétariat intensifie ses efforts dans ce domaine.

174. La Commission a été informée par une délégation que, dans le contexte de l'application de la

résolution 63/7 du 23 mai 2007 relative aux migrations internationales et au développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, une analyse de la situation concernant les migrations internationales en Asie de l'Est et du Sud-Est avait été réalisée conjointement par le secrétariat et l'Organisation internationale pour les migrations. Cette délégation a demandé au secrétariat d'effectuer une analyse similaire pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui devrait également porter sur les effets néfastes de la crise économique mondiale. Cette même délégation a souligné la nécessité de disposer d'une tribune pour mener un dialogue entre États membres sur les migrations internationales, en particulier en rapport avec les pays ayant des besoins particuliers. Une autre délégation a préconisé la constitution d'une base de données internationale sur les migrations pour la sous-région du Pacifique.

175. La même délégation s'est également déclarée favorable au réexamen proposé de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>21</sup>; elle a demandé que cette question soit soulevée à la session de l'Organe spécial pour les petits États insulaires en développement du Pacifique pendant la soixante-sixième session de la Commission.

176. La Commission a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud et souligné le besoin d'en renforcer les modalités au bénéfice des pays ayant des besoins particuliers. Une délégation a signalé que son pays avait offert diverses possibilités de formation à un certain nombre de pays insulaires du Pacifique. Ces possibilités de formation couvraient le microfinancement, les arts et la culture, la coopération technique dans le domaine des techniques agricoles et des méthodes de pêche, le matériel et les machines agricoles, la formation diplomatique et les visites d'échange de journalistes et d'artistes.

**Point 3 d)****Questions diverses**

177. La Commission a écouté un compte rendu des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devant se tenir début 2011. Dans le cadre de ce processus, il incombait aux commissions régionales d'effectuer leur propre examen de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

<sup>21</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente F.05.II.A.4, et corrigendum), chap. I, résolution 1, annexe II.

<sup>20</sup> Voir la résolution 63/2 de l'Assemblée générale, par. 26.

178. La Commission a entendu un compte rendu des résultats de la réunion sur le développement des capacités organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV) et la CESAP. Ont participé à cette réunion plusieurs pays parmi les moins avancés et pays en développement sans littoral. Les participants ont conclu à la nécessité d'investissements accrus dans les capacités nationales de développement. Ils ont insisté sur l'importance d'une plus grande efficacité et transparence des investissements. Elle a également convenu que les particuliers et les organisations devaient participer à la définition de leurs propres besoins et à la mise en œuvre de leurs propres solutions.

179. La Commission a adopté la résolution 65/1, intitulée «Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière» et la résolution 65/6 intitulée: «Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral».

#### **Point 4) de l'ordre du jour** **Questions relatives à la gestion**

##### **Point 4 a)**

##### **Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011**

180. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/18 et Add.1 contenant le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011, que la Commission avait approuvé pour soumission aux organes d'examen intergouvernementaux concernés au niveau mondial.

181. En présentant le projet de programme de travail, la Secrétaire exécutive a indiqué que le document représentait l'aboutissement des efforts de la Commission en vue de repositionner et de restructurer la CESAP pour la rendre plus utile et plus efficace. Elle a en outre déclaré que le projet de programme de travail avait été aligné sur l'appareil de conférence de la Commission, tel qu'adopté par la Commission dans sa résolution 64/1 et visait à permettre à la CESAP d'obtenir les résultats escomptés énoncés dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011, que l'Assemblée générale avait adopté dans sa résolution 63/247 du 24 décembre 2008. Dans le programme de travail l'approche thématique avait été remplacée par une démarche plus clairement axée sur les sujets de préoccupation, avec des produits reflétant les priorités de la Commission, la valeur ajoutée apportée par le travail de la CESAP aux niveaux régional et sous-régional et les domaines dans lesquels la Commission jouissait d'un avantage comparatif.

182. La Secrétaire exécutive a donné un aperçu du processus intervenu avant la présentation du projet de programme de travail à la Commission, notamment l'examen effectué par ses cinq comités subsidiaires et le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Les modifications proposées par ces organes figuraient dans le document dont la Commission était saisie.

183. La Commission a noté que le projet de programme de travail pour 2010-2011 était en harmonie avec le cadre stratégique pour 2010-2011<sup>22</sup> et tenait compte des besoins en matière de développement de la région et des grandes tâches qui l'attendaient, y compris des domaines de la coopération régionale.

184. En ce qui concerne l'exécution du programme de travail pour 2010-2011, la Commission a noté la nécessité d'assurer une démarche équilibrée en portant attention aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

185. La Commission a en outre noté l'avis émis par une délégation au sujet du rôle utile que pouvait jouer le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique, notamment grâce à son travail de recherche et d'analyse en vue de la réduction de la pauvreté et pour la sécurité alimentaire dans la région.

186. En ce qui concerne les produits relatifs aux réunions intergouvernementales proposées au titre du sous-programme 8, la Commission a noté la demande d'une délégation tendant à ce que ces réunions soient convoquées de façon non récurrente pour examiner les questions opérationnelles concernant les activités des nouveaux bureaux sous-régionaux.

187. En réponse à une demande faite par une délégation tendant à mentionner « la lutte contre la pauvreté » dans l'intitulé du sous-programme 1, le secrétariat a informé la Commission que l'Assemblée générale ayant déjà adopté le cadre stratégique pour 2010-2011 avec l'actuel titre du sous-programme, il ne serait pas possible de le modifier pour le moment. Le secrétariat n'épargnerait cependant aucun effort pour mettre en lumière la question de la lutte contre la pauvreté dans les produits correspondant du sous-programme.

188. La Secrétaire exécutive a exprimé sa gratitude à la Commission pour ses conseils et son appui au projet de programme de travail pour 2010-2011.

##### **Point 4 b)** **Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

189. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/65/19 et Add.1, où figuraient les propositions de modification concernant le programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

---

<sup>22</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1), Programme 15.

190. La Secrétaire exécutive a indiqué que les modifications qui étaient proposées pour le programme de l'exercice biennal 2008-2009 reflétaient l'évolution intervenue depuis la soixante-troisième session de la Commission. Il s'agissait notamment de la décision prise par la Commission, dans sa résolution 64/1, de restructurer son appareil de conférence et de mieux cibler les activités relevant du Comité des transports et du Comité de la réduction des risques de catastrophe nouvellement créé, ainsi que de la proposition du Secrétaire général de renforcer le pilier développement de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/260.

191. La Commission a approuvé les modifications proposées pour le programme de l'exercice biennal 2008-2009 qui figuraient dans les documents précités.

#### **Point 4 c)**

#### **Renforcement du volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional : projets de bureaux sous-régionaux de la CESAP**

192. La Commission était saisie du projet de feuille de route pour la création de nouveaux bureaux sous-régionaux en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et Asie centrale, et en Asie du Sud et du Sud-Ouest (E/ESCAP/65/20), ainsi que du rapport d'un consultant indépendant sur les emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP (E/ESCAP/65/20/Add.1).

193. Présentant cette question, la Secrétaire exécutive a informé la Commission que le secrétariat avait entamé le processus d'établissement des trois nouveaux bureaux sous-régionaux conformément à la résolution 63/260 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, par laquelle l'Assemblée avait notamment approuvé des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire pour la création et le fonctionnement des trois bureaux sous-régionaux et le renforcement du bureau sous-régional déjà existant dans le Pacifique. Pour ce processus, le secrétariat avait adopté une approche en plusieurs phases.

194. La Commission a été informée que le secrétariat avait fait le maximum pour assurer un processus d'examen transparent. Le secrétariat avait informé les gouvernements, à la fois par des communications écrites et par des informations communiquées au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, qu'il comptait entreprendre un examen impartial de toutes les options pour l'emplacement des nouveaux bureaux sous-régionaux. Il avait également engagé un consultant indépendant chargé d'examiner les options les plus pratiques et les plus stratégiques pour ces emplacements, y compris les offres émanant des gouvernements intéressés.

195. La Commission a noté que, dans son rapport, le consultant indépendant avait recommandé que le secrétariat examine de façon plus approfondie l'option « jugée préférable pour chaque sous-région ». Cela nécessiterait de se rendre sur place pour visiter l'emplacement ainsi retenu et, si nécessaire, la deuxième option indiquée pour chaque sous-région. La décision finale pour déterminer l'emplacement le plus approprié serait subordonnée à la conclusion des accords pertinents avec les gouvernements hôtes. On comptait que les bureaux seraient mis en place et opérationnels d'ici à la fin de 2009 afin qu'ils puissent accomplir leurs activités au titre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

196. La Commission s'est félicitée de la décision de l'Assemblée générale de renforcer le volet développement de l'Organisation des Nations Unies au niveau régional en approuvant la création des trois nouveaux bureaux sous-régionaux et le renforcement du bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique. Plusieurs délégations ont estimé que cette décision renforcerait la présence sous-régionale de la CESAP et accroîtrait son efficacité en permettant la réalisation d'un programme de travail plus équilibré dans les différentes régions.

197. La Commission s'est félicitée des mesures prises par le secrétariat pour présenter à l'Assemblée générale une proposition tendant à renforcer le volet développement de l'ONU à l'échelon régional et pour préparer la mise en place des nouveaux bureaux sous-régionaux.

198. Plusieurs délégations se sont félicitées de la « feuille de route » établie par le secrétariat, ainsi que du rapport rédigé par le consultant indépendant pour faciliter les délibérations sur ce qui constituait une question très difficile et complexe.

199. La délégation de la Mongolie a estimé que l'effectif des bureaux sous-régionaux devrait refléter une répartition géographique équitable. Elle a indiqué son intention de suivre attentivement le processus de désignation du personnel, notamment dans le cas du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est.

200. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a estimé que le bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est devrait être installé avec l'accord des États membres de cette sous-région à un emplacement commode pour tous les pays de la sous-région en fonction de facteurs tels que le regret de la structure du système des Nations Unies, les liaisons de transport et la proximité des autres pays de la sous-région.

201. La délégation de la République de Corée a fait part de son désaccord avec les recommandations du rapport du consultant indépendant pour ce qui était de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. De l'avis

de cette délégation, l'expérience unique de la République de Corée en tant que pays en développement appelé à devenir aussi pays donateur et membre du Comité d'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2010, du fait de son engagement d'accroître son aide au développement, faisait qu'elle était particulièrement bien placée pour servir de pont entre pays développés et pays en développement. Incheon (République de Corée) offrait un certain nombre d'avantages sur le plan pratique : son aéroport était une plaque tournante aérienne; la ville possédait des installations attrayantes, et elle avait offert, pour soutenir le bureau sous-régional, une généreuse contribution évaluée globalement à plus de 2 millions de dollars.

202. La délégation chinoise a fait part de son appui pour la création du bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, quel qu'en soit l'emplacement.

203. La délégation russe a noté avec satisfaction que, dans son rapport, le consultant avait, à juste titre, inclus la Fédération de Russie à la fois dans la sous-région pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et dans la sous-région pour l'Asie de l'Est et Nord-Est.

204. La délégation kazakhe a assuré le secrétariat de son appui pour le processus d'établissement des nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP.

205. Au nom des délégations du Pacifique, la délégation de Kiribati a salué l'appui additionnel apporté au bureau sous-régional pour le Pacifique au titre du volet de développement de l'Organisation des Nations Unies et s'est félicitée des mesures prises par la Secrétaire exécutive pour améliorer l'impact de l'action du secrétariat dans la sous-région. Les délégations du Pacifique ont estimé que le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique occupait une position stratégique pour collaborer avec les pays du Pacifique et répondre plus efficacement à leurs besoins.

206. La délégation fidjienne a demandé des renseignements complémentaires sur les domaines d'activité particuliers dans lesquels il y aurait renforcement du bureau sous-régional pour le Pacifique.

207. La délégation de la République islamique d'Iran a estimé que les institutions régionales et les bureaux sous-régionaux de la CESAP devraient être répartis de manière à assurer un équilibre entre les sous-régions et à éviter une centralisation radicale et tout à fait indésirable; elle a également souligné la nécessité d'étendre le domaine d'activité de la CESAP aux parties non encore couvertes de l'Asie et du Pacifique, en particulier celles du sud-ouest de la région.

208. La délégation pakistanaise, tout en sachant gré au consultant indépendant d'avoir rédigé un rapport auquel il avait consacré du temps et de la peine, a fait

part de son insatisfaction. Cette délégation a estimé que le rapport comportait des déficiences sur le plan de la procédure, manquait d'informations et était en contradiction avec le mandant fixé au consultant aux fins de l'établissement des bureaux sous-régionaux. Cette délégation a noté également que le rapport, tel que soumis par le consultant, consistait en une étude documentaire et qu'aucune visite sur place n'avait été effectuée. Cette délégation a noté que dans la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, deux pays seulement s'étaient déclarés disposés à accueillir un bureau sous-régional, mais que le consultant avait recommandé, comme offrant l'option la plus pratique, un troisième pays qui n'avait pas fait part de son intérêt. Cette délégation a estimé que cela était en totale contradiction avec les modalités du mandat selon lesquelles le consultant devait recommander l'emplacement des bureaux sous-régionaux. Cette délégation a aussi émis l'avis qu'Islamabad offrirait un cadre favorable pour un bureau sous-régional pour diverses raisons et notamment du fait de la présence d'un nombre important de missions diplomatiques et d'organismes multilatéraux de développement, ainsi que des travaux en cours pour y créer une plaque tournante aérienne. De l'avis de cette délégation, le rapport du consultant dénotait, dans l'analyse qu'il faisait des différents pays, un manque d'uniformité dans le traitement de certaines questions, telles que celle concernant les possibilités de liaisons aériennes passant par Dubaï.

209. La délégation indienne a fait savoir que, s'il en était ainsi décidé, l'Inde serait disposée à accueillir le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Elle a rappelé que l'Inde avait une longue et étroite association avec la CESAP, qu'elle en avait été l'un des quatre pays en développement membres fondateurs et qu'elle accueillait déjà le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT). Cette délégation jugeait contestable tout rôle que pourrait jouer le bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest en termes de soutien à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), et que semblait avoir envisagé le consultant dans son rapport.

210. Les délégations du Pakistan, de la République de Corée, de Sri Lanka et de la Turquie ont exprimé des réserves sur la procédure suivie par le secrétariat et le consultant indépendant en ce qu'elle prenait en considération des États qui n'avaient pas offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux, dans le cadre de l'examen des emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour ces bureaux.

211. La délégation de Sri Lanka a estimé que cette procédure manquait de transparence, notamment en ce qui concernait le bureau pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, pour lequel le consultant avait recommandé comme option jugée préférable un pays qui n'avait pas présenté d'offre au secrétariat, alors que Sri Lanka avait

présenté une offre et était considérée par le consultant comme une option acceptable sur le plan pratique.

212. Sur cette question, la Commission a été informée que, pour assurer la transparence, le secrétariat avait invité tous les États membres à présenter des offres et avait fait réaliser un examen impartial à l'intention de la Commission. L'objectif primordial était de choisir pour les bureaux les emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques, les offres des gouvernements intéressés étant une des considérations importantes prises en compte. En outre, étant donné que le choix de l'emplacement était conditionné à la conclusion d'un accord de siège avec le pays hôte, le secrétariat estimait qu'il était souhaitable d'examiner toute une série d'options possibles.

213. Les délégations de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Pakistan et de la République de Corée ont estimé que la création de bureaux sous-régionaux était pour la CESAP une tâche importante qu'il convenait d'envisager soigneusement, sur la base d'une évaluation approfondie et dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, la délégation de la République de Corée a estimé que le secrétariat devrait procéder à une réévaluation des mérites et des inconvénients de chacune des villes candidates en effectuant des visites sur place, et soumettre aux pays membres une feuille de route et un rapport révisés. La délégation pakistanaise a estimé que, du point de vue stratégique et dans une perspective à long terme, le Pakistan avait toujours offert un cadre favorable et joué un rôle clef dans les activités des Nations Unies partout dans le monde, et défendu les principes de l'Organisation.

214. Les délégations de la République islamique d'Iran, du Pakistan, de la République de Corée et de la Turquie ont été d'avis que le secrétariat devrait effectuer des visites dans tous les pays qui avaient offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux avant de prendre une décision sur leur emplacement. Sur ce point, la Secrétaire exécutive a répondu que le secrétariat envisagerait sérieusement d'effectuer des visites dans tous les pays qui avaient offert d'accueillir les bureaux sous-régionaux, ainsi que dans ceux qui étaient recommandés par le consultant indépendant, avant de prendre une décision.

215. Les délégations de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et de la République démocratique populaire de Corée ont estimé que les emplacements des bureaux sous-régionaux devraient faire l'objet d'une décision par consensus entre les pays des diverses sous-régions, qui serait énoncée dans une résolution ou décision de la Commission.

216. Les délégations du Pakistan et de la Turquie ont estimé que la décision sur les emplacements des nouveaux bureaux sous-régionaux devrait être reportée pour permettre des visites sur place, et qu'une décision

pourrait être prise à la soixante-sixième session de la Commission.

217. En réponse à une question de certaines délégations sur la procédure et les étapes suivantes, le secrétariat a précisé que l'Assemblée générale avait chargé la CESAP d'établir les bureaux sous-régionaux, qui devaient être opérationnels pour la fin de 2009 afin de pouvoir s'acquitter de leurs activités au titre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011. En l'absence de consensus de la Commission sur des questions telles que celle des emplacements proposés, et compte tenu de la procédure suivie pour l'établissement du bureau sous-régional pour le Pacifique, le secrétariat procéderait à la création de ces bureaux en tenant compte des observations formulées par les délégations au cours de la présente session de la Commission.

218. La Commission a encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour créer ces bureaux en temps voulu, en consultation avec les États membres des différentes sous-régions. La délégation pakistanaise a émis l'avis que ces bureaux devraient être créés conformément au mandat fixé au consultant pour recommander l'emplacement des bureaux sous-régionaux.

219. La Commission et la Secrétaire exécutive ont exprimé leurs vifs remerciements aux gouvernements qui avaient offert d'accueillir les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP. Le débat sur la question témoignait de la haute priorité et de la grande importance que les délégations attachaient à ces bureaux.

#### **Point 4 d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions**

220. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/21, qui présentait un aperçu des activités de coopération technique du secrétariat et des contributions extrabudgétaires en 2008.

221. En introduction, la Secrétaire exécutive a informé la Commission de l'initiative prise par le secrétariat de substituer à une approche par projet une approche plus intégrée par programme, en vue de créer un plus fort impact et d'aider les gouvernements à obtenir les principaux résultats attendus en matière de développement, en particulier pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

222. La Secrétaire exécutive a fait savoir à la Commission qu'un élément clef des activités de coopération technique du secrétariat en 2008 avait été la constitution de partenariats tendant à promouvoir l'application du principe « Unis dans l'action » au niveau régional, en particulier par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régionale, qui comptait parmi ses membres une trentaine d'organisations

régionales et sous-régionales des Nations Unies et organismes affiliés, et était présidé par la CESAP.

223. La Secrétaire exécutive a présenté un certain nombre de réalisations majeures de 2008, y compris l'appui apporté pour le relèvement et la création de moyens d'existence après le cyclone Nargis, ainsi que des travaux concernant les problèmes complexes et étroitement imbriqués liés aux crises alimentaire, énergétique et financière, et aux changements climatiques; la Route d'Asie et le réseau du Chemin de fer transasiatique; le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux; la protection sociale; la création de capacités par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales; et l'administration du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour un dispositif d'alerte rapide au tsunami dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.<sup>23</sup>

224. La Commission a noté que les contributions reçues par le secrétariat pour les activités d'assistance technique en 2008 au titre du budget ordinaire et de contributions volontaires s'élevaient à approximativement 12,2 millions de dollars. En outre, différents donateurs avaient apporté de généreuses contributions en nature, y compris des services d'experts à titre gracieux.

225. Plusieurs délégations ont fait part de leur appréciation et de leur appui pour les activités de coopération technique du secrétariat, y compris les activités des cinq institutions régionales de la CESAP.

226. La Commission a pris note de la demande d'une délégation selon laquelle la Commission devrait se concentrer sur les domaines dans lesquels elle avait un avantage comparatif, notamment la promotion de la connectivité et l'intégration régionale, en particulier grâce au renforcement de la coopération technique dans les domaines concernant la Route d'Asie et le réseau du Chemin de fer transasiatique. Elle a noté en outre l'opinion exprimée par une autre délégation quant à la nécessité d'accroître le rôle de la CESAP pour promouvoir la coopération technique et le partage de bonnes pratiques entre les pays, en particulier pour faire face à la crise financière et économique. Notant les très utiles mesures prises par la Secrétaire exécutive pour accroître encore l'efficacité et les activités des institutions régionales, une délégation a souligné qu'il importait que les institutions régionales étendent le champ de leurs activités dans la région.

227. La Commission a pris acte des annonces de contribution ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2009.

228. *Brunéi Darussalam.* Le secrétariat a reçu une notification écrite l'informant que le Gouvernement du Brunéi Darussalam verserait les contributions ci-après :

	Dollars
ISAP	15 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000

229. *Chine.* La délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après :

Programme de coopération Chine-CESAP	1 000 000 ¥ et 150 000 dollars
	Dollars
CAPTT	20 000
ISAP	40 000
ONUCCGMAP	20 000

230. *Inde.* La délégation indienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions suivantes pour la période avril 2009-mars 2010 :

	Dollars
CAPFTIC	10 000
CAPTT	200 000 (équivalent en roupies)
ISAP	20 000
ONUCCGMAP	15 000

231. *Indonésie.* La délégation indonésienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après :

CERPEDECS	Rp 767 000 000
	Dollars
CAPTT	35 000
ISAP	15 000
ONUCCGMAP	29 982

232. En outre, la délégation indonésienne a annoncé qu'elle comptait apporter une contribution en nature se montant à 850 000 000 de rupiahs au CAPFTIC pour la période avril 2009-décembre 2009.

233. *Iran (République islamique d').* Le secrétariat a reçu confirmation écrite que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait porté ses contributions à la CESAP de 55 000 à 60 000 dollars et verserait les contributions ci-après :

	Dollars
Programme de travail de la CESAP	16 000
CAPTT	10 000

<sup>23</sup> Voir résolution 62/7 de la Commission, en date du 12 avril 2006.

CERPEDECS	10 000	contribution ci-après :	
ISAP	12 000		Dollars
ONUCGMAP	12 000	Programme de travail de la CESAP	5 000
234. La notification de la République islamique d'Iran faisait également mention d'une offre d'appui financier et en nature pour l'établissement, en République islamique d'Iran, d'un centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes naturelles à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.			
235. <i>Japon.</i> La délégation japonaise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après :			
	Dollars		
Programme de travail de la CESAP (Fonds de coopération Japon-CESAP)	142 500		
ISAP (pour la période avril 2009-mars 2010)	1 665 680		
236. La délégation japonaise a également fait savoir que son Gouvernement comptait apporter une contribution en nature équivalant à 1 152 640 dollars à l'ISAP pour la période allant d'avril 2009 à mars 2010. En outre, dans le cadre de son programme de coopération technique, il accorderait des bourses à 58 personnes par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale et en coopération avec l'ISAP.			
237. <i>Macao (Chine).</i> Le secrétariat a reçu une notification écrite selon laquelle le Gouvernement de Macao (Chine) verserait les contributions ci-après :			
	Dollars		
CAPFTIC	5 000		
CAPTT	5 000		
CERPEDECS	3 000		
ISAP	18 000		
238. <i>Malaisie.</i> La délégation malaisienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après :			
	Dollars		
CAPTT	15 000		
CERPEDECS	10 000		
ISAP	20 000		
239. <i>Mongolie.</i> Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement mongol verserait la			
240. <i>Myanmar.</i> Le secrétariat a reçu notification écrite que le Gouvernement du Myanmar verserait les contributions ci-après :			
	Dollars		
Programme de travail de la CESAP	2 000		
CERPEDECS	1 000		
ISAP	1 000		
241. <i>Pakistan.</i> La délégation pakistanaise a réaffirmé l'engagement de son pays d'appuyer les travaux des institutions régionales et a indiqué que son Gouvernement verserait pour 2009 à ces institutions une contribution d'un montant total de 26 660 dollars dont la répartition serait indiquée séparément.			
242. <i>République de Corée.</i> La délégation de la République de Corée a réaffirmé que son Gouvernement soutenait vigoureusement les activités de coopération technique de la CESAP à travers le Fonds de coopération République de Corée-CESAP. Elle a réaffirmé que son Gouvernement continuerait à contribuer aux dépenses opérationnelles du CAPFTIC, pour lesquelles il apporterait une contribution de 2 millions de dollars pour 2009 (1,5 million en espèces et 500 000 dollars en nature). En outre, sous réserve des fonds disponibles, le Gouvernement continuerait d'apporter une contribution aux autres institutions régionales de la CESAP, à savoir le CAPTT, le CERPEDECS, l'ISAP, l'ONUCGMAP, et à des programmes tels que le Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie de Nord-Est en matière d'environnement.			
243. La Commission a été informée par la délégation de la République de Corée que l'Agence coréenne de coopération internationale avait approuvé en 2008 deux projets de la CESAP à mettre en œuvre pendant la période 2008-2010, pour un budget global de 1,5 million de dollars, et que la Société coréenne de gestion de l'énergie avait récemment approuvé un montant de 500 millions de won pour un projet de la CESAP à exécuter en 2009-2010.			
244. <i>Fédération de Russie.</i> La délégation russe a fait savoir que son Gouvernement avait décidé de verser une contribution volontaire annuelle de 1,2 million de dollars à la CESAP en 2009 et en 2010.			

245. *Thaïlande.* La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après :

	Dollars
CAPTT	15 000
CERPEDECS	10 000
ISAP	20 000
ONUCGMAP	15 000
CCPM	40 000
Comité des typhons	12 000
Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	2 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	1 000
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies en transition défavorisées et de la Mongolie	2 000

246. En conclusion, la Secrétaire exécutive a remercié la Commission de son appui pour les programmes de coopération technique du secrétariat, et les membres et membres associés de leurs annonces de contributions pour 2009. Elle a indiqué que les résultats des projets de coopération technique avaient constitué des apports particulièrement utiles aux travaux normatifs et analytiques de la Commission et avaient pour objet d'appuyer les efforts faits par les gouvernements pour renforcer leurs capacités nationales dans toute une gamme de secteurs clés du développement.

### **Point 5 de l'ordre du jour** **Activités des institutions régionales de la CESAP**

247. La Commission était saisie des documents E/ESCAP/65/22, E/ESCAP/65/23, E/ESCAP/65/24, E/ESCAP/65/25, E/ESCAP/65/26, contenant les rapports des institutions régionales de la CESAP : le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), le Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).

248. La Commission a été informée que le

secrétariat était pleinement résolu à soutenir les activités des cinq institutions régionales dont elle a noté qu'elles avaient un solide potentiel pour devenir des centres d'excellence de premier ordre dans leur domaine respectif, particulièrement pour la création de capacités, le transfert de technologie et le partage des connaissances. Le CAPFTIC et l'ISAP répondaient à des besoins majeurs de création de capacités et fonctionnaient comme des outils de formation essentiels de la Commission. Le CERPEDECS, le CAPTT et l'ONUCGMAP avaient été développés davantage comme des centres régionaux de savoir tournés vers la coopération Sud-Sud.

249. La Commission a pris note des contributions généreuses des gouvernements de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et de la République de Corée en qualité d'hôtes des cinq institutions régionales. Le secrétariat a attiré l'attention sur la nécessité de diversifier les sources de financement et d'assurer la durabilité financière des institutions régionales ainsi que le niveau de leurs effectifs de personnel. Elle a demandé aux États membres d'envisager d'augmenter leurs contributions destinées aux institutions régionales.

250. Le chef de chacune des institutions régionales a donné un aperçu des réalisations de son institution en 2008, décrivant notamment les résultats de la session récente de son conseil d'administration. Le CAPFTIC avait intensifié ses efforts en matière de capacités TIC pour le développement socioéconomique, particulièrement à travers l'exécution d'un programme phare intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Le CAPTT avait facilité les échanges de technologie dans la région aux moyens des TIC modernes à travers son marché des technologies basées sur le Web et par la création d'un mécanisme de coopération institutionnelle en matière de technologies de l'énergie renouvelable. Le CERPEDECS avait établi des projets pour renforcer son rôle dans les activités concernant la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, à partir des recommandations de son conseil d'administration. L'ISAP avait aidé 57 pays à renforcer leurs capacités statistiques, particulièrement dans des domaines essentiels des statistiques officielles. L'ONUCGMAP avait renforcé ses activités de recherche et d'analyse des politiques, de partage des connaissances et de création de partenariats, particulièrement à travers la promotion des technologies vertes pour un développement agricole durable.

251. Plusieurs délégations se sont félicitées des activités des cinq institutions régionales dans leur domaine de spécialité respectif et ont réaffirmé leur engagement à fournir un appui continu aux institutions régionales. Une délégation a estimé que certaines des institutions régionales avaient besoin d'élargir leur base de financement et de renforcer davantage leurs activités pour répondre aux besoins émergents des membres de la CESAP.

252. Quelques délégations ont relevé les résultats importants obtenus par le CAPFTIC en matière de renforcement des capacités TIC grâce à l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics. Le représentant de la République de Corée a indiqué que son gouvernement entendait élargir l'appui fourni au CAPFTIC pour permettre au Centre de remplir sa mission et de répondre aux besoins variés des États membres. Le représentant de l'Indonésie a rendu compte de la mise en œuvre à l'échelon national de l'Académie du CAPFTIC en Indonésie en collaboration avec l'université d'Indonésie et le Ministère des technologies de la communication et de la formation. L'Indonésie avait fourni une contribution en nature à la mise en route de ladite Académie en indonésien pour la formation des responsables des administrations locales.

253. Le représentant de l'Inde a félicité le CAPTT pour son rôle de promotion de la coopération régionale et interrégionale en matière de transfert de technologie et de gestion de l'innovation centrée spécialement sur la coopération Sud-Sud. La délégation indienne a pris note avec satisfaction de l'achèvement réussi de la Phase 1 du projet de système national d'innovation du CAPTT qui avait été financé par le gouvernement indien. Elle attendait avec intérêt l'exécution de la Phase 2 du Projet de système national d'innovation qui était en cours de finalisation.

254. Le représentant de la Chine a porté une appréciation favorable sur les activités de l'ONUCGMAP. Il a indiqué que l'accord concernant les dispositions administratives et financières pour l'ONUCGMAP, tel que renouvelé en 2008, avait contribué à la durabilité du Centre. Il a indiqué que la Chine continuerait d'appuyer l'ONUCGMAP et les autres institutions régionales de la CESAP, particulièrement dans le contexte du renforcement de la coopération Sud-Sud.

255. Le représentant du Japon a remercié les membres et membres associés de la CESAP pour leur contribution en faveur de l'ISAP. Il a informé la Commission que le nombre de bourses pour les cours de formation dispensés à Tokyo diminuerait en 2009 en raison de la baisse de la demande révélée par une enquête. Le Japon envisagerait néanmoins le renouvellement de ces cours sur la base des résultats d'une enquête qui aurait lieu en 2009. La délégation japonaise a prié les gouvernements de consulter leur service national de statistique et les organismes connexes afin que cette enquête produise une image fidèle de la demande pour les programmes de formation statistique offerts à Tokyo.

256. Le représentant de l'Indonésie a félicité le CERPEDECS pour les progrès qu'il avait accomplis. Il a précisé que son gouvernement continuerait d'appuyer les activités de renforcement des capacités du CERPEDECS dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable.

257. Conformément au paragraphe 8 des statuts du CAPFTIC<sup>24</sup>, la Commission a élu, outre le pays hôte, la République de Corée, les pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période 2009-2012 : Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Mongolie, Sri Lanka et Thaïlande.

258. Conformément au paragraphe 9 des statuts du CERPEDECS<sup>25</sup>, la Commission a procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration du Centre pour la période 2009-2012. Elle a décidé, par sa résolution 65/4, de modifier les statuts afin d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'administration. Outre le pays hôte, l'Indonésie, les pays suivants ont été élus membres du Conseil d'administration du Centre pour la période 2009-2012 : Bangladesh, Cambodge, France, Inde, Iran (République islamique d'), Malaisie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande.

259. Conformément au paragraphe 9 des statuts de l'ONUCGMAP<sup>26</sup>, la Commission a élu, outre le pays hôte, la Chine, les pays suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période 2009-2012 : Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam.

260. Le secrétariat a remercié la Commission pour son appui continu aux institutions régionales et notamment pour les contributions financières généreuses.

#### **Point 6 de l'ordre du jour** **Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission**

261. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) (E/ESCAP/65/27). En sa qualité de rapporteur du Comité consultatif, le Représentant permanent des Fidji auprès de la CESAP a présenté les grandes lignes des travaux du CCRP durant l'année écoulée.

262. Depuis la soixante-quatrième session de la Commission, le CCRP avait tenu six sessions ordinaires, une session spéciale et quatre réunions du Groupe de travail informel sur les projets de résolution.

263. L'un des principaux aspects des travaux du Comité consultatif au cours de la période considérée avait consisté à donner des avis sur l'application de la résolution 64/1 de la Commission relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, y compris les préparatifs des sessions inaugurales des nouveaux comités subsidiaires et l'établissement de leurs ordres du jour.

<sup>24</sup> Résolution 61/6 de la Commission, annexe.

<sup>25</sup> Résolution 60/5 de la Commission, annexe.

<sup>26</sup> Résolution 61/3 de la Commission, annexe.

264. Le Comité consultatif avait aussi examiné le projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ESCAP/65/18) et suggéré certains changements qui avaient été présentés à la Commission. Le Rapporteur a également mentionné les travaux de fond réalisés par le Comité en prévision des soixante-cinquième et soixante-sixième sessions de la Commission.

265. L'on a fait valoir l'importance du CCRP en tant qu'organe consultatif et de liaison permettant aux membres de la CESAP de véritablement participer à la mise en œuvre par le secrétariat des décisions de la Commission et d'en être informés. Certaines délégations ont exprimé leur désir que soit encore renforcée la coopération entre les membres du CCRP et entre le CCRP et le secrétariat.

266. La Commission a pris note de l'observation présentée par une délégation selon laquelle le CCRP avait gagné en efficacité au cours de l'année écoulée. Elle a noté en outre que le Comité avait continué à s'acquitter efficacement de son rôle consistant à conseiller la Secrétaire exécutive et à promouvoir d'étroits rapports de coopération et de dialogue entre les membres et le secrétariat.

#### **Point 7 de l'ordre du jour**

##### **Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission**

267. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/28.

268. La Commission s'est félicitée de la proposition généreuse du Gouvernement de la République de Corée tendant à accueillir la soixante-sixième session de la Commission à Incheon en avril/mai 2010.

269. S'agissant des propositions pour le thème de la soixante-sixième session de la Commission présentées dans le document E/ESCAP/65/28, plusieurs délégations ont indiqué leur préférence pour le thème intitulé « Vers un système financier stable et propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » alors que plusieurs autres penchaient plutôt pour le thème intitulé « Croissance verte peu génératrice de carbone : technologies et financement ».

270. La Commission a adopté la décision 65/1 sur la date, le lieu et le thème de sa soixante-sixième session.

#### **Point 8 de l'ordre du jour**

##### **Thème de la soixante-cinquième session : « Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique »**

271. La table ronde ministérielle a commencé par un exposé de la Secrétaire exécutive sur l'étude thématique intitulée *Sustainable Agriculture and Food Security*

*in Asia and the Pacific*<sup>27</sup>. L'exposé de la Secrétaire exécutive a été suivi par des déclarations faites par plusieurs participants de la table ronde, à savoir:

- S. E. M. Anton Apriyantono, Ministre de l'agriculture (Indonésie)
- S. E. M. Htay Oo, Ministre de l'agriculture (Myanmar)
- S. E. M. Liu Jieyi, Ministre adjoint des affaires étrangères (Chine)
- S. E. M. Mashur Rahman, Conseil auprès du Premier ministre (Bangladesh)
- M<sup>me</sup> Ursula Schaefer-Preuss, Vice-Présidente (Banque asiatique du développement)
- M. David Nabarro, Coordonnateur (Équipe des Nations Unies sur la sécurité alimentaire)

272. Dans son exposé, la Secrétaire exécutive a souligné qu'il y avait dans la région un grand nombre de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire, en dépit d'une énorme capacité de production agricole. Les causes profondes de l'insécurité alimentaire indiquées dans l'étude thématique étaient : la pauvreté, la faiblesse des revenus agricoles qui dissuadait les petits et

moyens agriculteurs d'investir, la dégradation de l'environnement, la concurrence pour les ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau, les politiques commerciales protectionnistes, la volatilité des prix des combustibles et la spéculation, et la baisse des investissements dans la recherche-développement agricole.

273. Selon l'étude thématique, l'insécurité alimentaire était susceptible de s'accroître si les tendances actuelles à long terme concernant l'accroissement de la population et la prospérité persistaient. L'étude mettait l'accent sur quatre mesures prioritaires à prendre au niveau régional pour assurer la sécurité alimentaire : mettre en place les bases de la protection sociale pour faire face aux questions de sécurité alimentaire, promouvoir une agriculture durable, promouvoir l'autosuffisance et l'autonomie alimentaires et établir des indicateurs de sécurité alimentaire et de développement socioéconomique et en surveiller l'évolution.

274. Il est ressorti des déclarations des membres du panel et des discussions qui ont suivi, que les principaux obstacles à la sécurité alimentaire dans la région étaient : les difficultés d'accès aux produits alimentaires en raison de l'extrême pauvreté et du faible pouvoir d'achat des pauvres, les menaces pour la santé

<sup>27</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.12.

résultant d'un assainissement laissant à désirer et du manque d'accès à l'eau potable, l'absence de protection sociale contre les chocs, les subventions octroyées aux agriculteurs des pays développés, s'ajoutant à d'autres mesures faussant les échanges, avec pour conséquence une production et une tarification des produits agricoles non optimales. Il a été estimé que, si l'on voulait assurer la sécurité alimentaire, il fallait impérativement combattre la pauvreté et améliorer les services de soins de santé et de protection sociale.

275. Il a été noté que le défi inhérent à la sécurité alimentaire posait divers problèmes qui nécessitaient l'adoption de mesures transsectorielles concernant le développement agricole, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la nutrition, selon une approche intégrant l'action menée par les différents organismes publics.

276. Il a été en outre reconnu qu'il fallait accorder, à moyen terme, la priorité à la promotion d'une agriculture durable. Il incombait aux gouvernements d'investir dans la recherche agricole en vue d'accroître la production, tout en protégeant l'environnement. La promotion de l'agriculture non irriguée et de systèmes d'irrigation durables encouragerait une meilleure utilisation des ressources en eau. La réussite de telles mesures était toutefois tributaire du renforcement des capacités au niveau local, en particulier celles des petits agriculteurs.

277. Il a été souligné qu'il était vital de renforcer le savoir et la recherche agricoles, de développer les services de vulgarisation, de mettre en place l'infrastructure requise dans le secteur agricole et de faire en sorte que les agriculteurs aient accès au crédit. Il a été aussi noté que l'investissement dans l'agriculture avait baissé ces dernières années. Dans ces conditions, l'agriculture avait besoin d'un apport de fonds continu, de politiques bien conçues et d'institutions efficaces en mesure de protéger les intérêts des petits agriculteurs.

278. Il a été constaté que les changements climatiques commençaient à avoir un impact sur l'agriculture dans la région. Des conditions météorologiques extrêmes causées par l'évolution du climat avaient entraîné une baisse de la production vivrière et mettaient par conséquent en péril la sécurité alimentaire. La sécheresse nuisait aux écosystèmes de nombreux pays de la région et la dégradation des sols constituait un problème majeur dans l'optique d'une agriculture durable. En outre, il fallait faire une plus grande place aux politiques de conservation des sols et de lutte contre leur dégradation.

279. Le plus grand défi à relever à long terme était celui posé par les changements climatiques. Il était important d'élaborer des stratégies pour renforcer la capacité d'évaluation scientifique, de prévision,

d'échange d'informations et de gestion des risques des pays de la région et de rendre les collectivités plus résistantes aux effets des changements climatiques.

280. Il était également important de considérer l'agriculture comme un moteur de la croissance économique et sociale, en particulier dans les zones rurales. Il était essentiel d'investir dans l'agriculture et de protéger les intérêts des petits agriculteurs, et il fallait, pour ce faire, stimuler leur productivité face à la volatilité des prix. À moins que les gouvernements ne protègent les petits agriculteurs de l'augmentation des coûts des intrants et/ou de l'effondrement des prix de leurs produits, il leur serait difficile d'améliorer leur situation. Il était crucial de promouvoir une deuxième révolution verte. Les participants ont reconnu qu'il importait d'établir un lien entre la production, la transformation et la commercialisation, en associant dans ce contexte différentes organisations, ainsi que le secteur privé, de façon à augmenter les bénéfices tirés des chaînes de valeur.

281. La Commission a été informée que les politiques commerciales jouaient un rôle important en matière de sécurité alimentaire en Asie-Pacifique. D'une part, les subventions versées aux agriculteurs des pays développés, s'ajoutant à d'autres mesures prises par ces pays qui avaient pour effet de fausser le commerce, faisaient que la production agricole n'était pas optimale, ce qui nuisait à l'environnement. D'autre part, les politiques commerciales mises en œuvre par les pays en développement pour mettre sur pied la production vivrière ou maintenir la production existante contribuaient peut-être aussi à la hausse des prix au niveau local, avec des effets néfastes sur certains segments de leur population. Toute tentative pour assurer la sécurité alimentaire régionale passait par des améliorations du système commercial qui garantissent un traitement convenable du secteur agricole, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

282. Différents avis ont été exprimés concernant le rôle essentiel de la coopération régionale dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, s'agissant notamment : a) de la stabilité des prix alimentaires, b) de la sécurité et de la gestion de l'eau, c) de la lutte contre les ravageurs dans l'agriculture et d) des questions relatives aux changements climatiques.

283. Il a été souligné que par-delà la baisse actuelle des prix des denrées et des combustibles, on devait se préparer à la remontée des prix avec la reprise économique dans la région. Il fallait éviter que la production de biocombustibles ne nuise à la production vivrière. Il a été reconnu qu'il fallait placer la sécurité alimentaire et l'agriculture en tête de liste des priorités.

284. En conclusion, la Secrétaire exécutive a réaffirmé que le problème de la sécurité alimentaire nécessitait des mesures à court terme pour améliorer

l'accès aux denrées, des mesures à moyen terme pour promouvoir une agriculture durable, et une stratégie à long terme pour atténuer les effets des changements climatiques sur la production agricole et s'y adapter.

### Point 9 de l'ordre du jour

#### **Faire face aux menaces pour le développement : principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique**

#### **Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive**

285. La Secrétaire exécutive a fait observer que la région de la CESAP se trouvait confrontée à quelques-unes des plus grandes menaces qui pèsent de nos jours sur le développement, à savoir : les changements climatiques, l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires et du carburant en 2008, la pire crise financière et économique depuis la Grande Dépression – qui sont autant de phénomènes susceptibles d'entraîner un recul par rapport aux avancées faites jusqu'ici en matière de développement et de précipiter une tragédie humaine dans une bonne partie de la région. Le moment était venu d'unir toutes les forces de la région Asie-Pacifique pour empêcher, par une action collective, qu'une telle urgence ne se produise.

286. Après avoir dressé le bilan des défis auxquels la région devait faire face, la Secrétaire exécutive a proposé des mesures d'intervention qui pouvaient faire la différence. La crise financière qui s'était déclarée à l'Ouest s'était transformée en crise économique à l'Est. Dans un premier temps, la région Asie-Pacifique avait fait preuve d'une résistance remarquable face à la crise grâce aux réformes financières adoptées à partir de 1997. Toutefois, cette résistance était maintenant mise à rude épreuve, alors que l'on observait une baisse des investissements et de la consommation sur le marché mondial et que, selon les prévisions, les échanges internationaux allaient se contracter de 9 % en 2009. Selon l'*Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2009*,<sup>28</sup> la croissance des pays membres en développement allait tomber de 5,8 % en 2008 à 3 % en 2009. Dans le même temps, les économies développées allaient, selon les prévisions, se contracter de 3 %. Jusqu'à 23 millions de personnes, comprenant en particulier les femmes employées dans le secteur manufacturier, pourraient perdre leur emploi, d'où une insécurité croissante du revenu qui risquait de compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique.

287. S'agissant de la sécurité alimentaire et énergétique, la Secrétaire exécutive a noté que, en dépit

de son énorme capacité de production alimentaire, la région comptait le plus grand nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire dans le monde. Dans l'étude thématique de 2009 intitulée *Sustainable Agriculture and Food Security in Asia and the Pacific*, le secrétariat avait identifié 25 pays considérés comme des « points chauds » en matière d'insécurité alimentaire et signalé que la région comptait plus de 64 % des personnes (adultes et enfants) sous-alimentées au monde. Ces chiffres montraient à l'évidence que la région présentait de grandes disparités.

288. La Secrétaire exécutive a souligné que, si la pauvreté était la cause première de l'insécurité alimentaire dans la région, des politiques commerciales protectionnistes pourraient pousser à la hausse le prix des denrées alimentaires, les mettant hors de portée des pauvres. La baisse des revenus agricoles et l'augmentation des coûts de production entraînaient la faillite des petites exploitations agricoles. La jeunesse rurale émigrerait en nombres toujours croissants, laissant derrière elle la vieille génération, l'agriculture cessant d'être pour elle une option viable. Les pays les moins avancés et bon nombre de pays en développement sans littoral, de même que les petits États insulaires en développement, étaient presque totalement tributaires du pétrole et du gaz importés. Cette dépendance les rendait moins aptes à se remettre de la crise économique actuelle.

289. La Secrétaire exécutive a ensuite souligné que, dans la région Asie-Pacifique, les changements climatiques ne constituaient plus seulement une lointaine menace, c'était une réalité. Pour de nombreux États du Pacifique et de petits États insulaires, il s'agissait désormais d'une question de survie. La région Asie-Pacifique était responsable de 34 % des émissions de gaz à effet de serre. Sept des 15 principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre s'y trouvaient et on y avait enregistré 80 % des décès occasionnés par les catastrophes qui s'étaient produites dans le monde ces dix dernières années.

290. La convergence et l'ampleur des défis évoqués par la Secrétaire exécutive faisaient ressortir la nécessité profonde d'y répondre par un changement de cap et des réformes plus radicales. Le Document final de Bali et l'analyse ultérieure faisant l'objet de l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009* préconisaient un redressement économique fondé sur un développement durable et plus inclusif pour lequel des mesures de relance budgétaire et des réformes politiques offriraient une excellente opportunité. L'engagement par le G-20 de débloquer 300 milliards de dollars d'aide apporterait le soutien nécessaire. Les partenariats, y compris avec les gouvernements, les entreprises et la société civile, apporteraient également des ressources additionnelles ainsi qu'un savoir-faire.

<sup>28</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.

291. La Secrétaire exécutive a indiqué ce qui à ses yeux devait constituer les trois axes de la politique à venir :

a) *Développer la croissance économique par l'intégration régionale et les échanges commerciaux au sein de la région*: la région Asie-Pacifique était mieux intégrée avec le reste du monde qu'en son propre sein. Le commerce intrarégional entre pays en développement ne représentait que 37 % des exportations de la région de la CESAP, contre 51 % avec la zone de l'Accord de libre-échange nord-américain et 68 % avec l'Union européenne. Les possibilités de développer les échanges commerciaux et les investissements Sud-Sud étaient considérables, mais il fallait supprimer les barrières commerciales, tarifaires et non tarifaires. Une mise en œuvre accélérée des nombreux accords de partenariat économique régionaux aiderait également à promouvoir le commerce et les investissements. L'aboutissement rapide du cycle de Doha, conformément à son mandat en matière de développement, serait également essentiel. Les échanges commerciaux pourraient aussi être améliorés par une augmentation des investissements dans des modes de transport durables et le raccordement aux réseaux des technologies de l'information et de la communication. Il était vital de réduire la fracture dans ce domaine et de renforcer les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique pour développer l'intégration régionale et les échanges commerciaux au sein de la région;

b) *Renforcement des régimes de sécurité sociale*: jeter les bases d'une meilleure sécurité sociale dans la région permettrait également d'atténuer l'impact de la crise actuelle, et de crises futures. Dans une région où l'espérance de vie était en augmentation et où 30 % des personnes âgées bénéficiaient d'un soutien, le régime des pensions était appelé à jouer un rôle capital. Par ailleurs, 20 % seulement de la population avait accès aux soins de santé. La mise en place de régimes d'assurance-maladie était donc critique. Les systèmes de protection sociale étaient non seulement le fondement de sociétés plus inclusives et harmonieuses, mais étaient par ailleurs rationnels sur le plan économique. En améliorant la sécurité du revenu, on libérerait le pouvoir d'achat des classes moyennes et des populations à faible revenu, et renforcerait ainsi la demande intérieure et la stabilité macroéconomique;

c) *Promouvoir la durabilité*: l'adoption de mesures pour faire face aux changements climatiques était impérative, avec un sentiment renouvelé d'urgence et de responsabilité non seulement pour protéger l'économie d'aujourd'hui mais aussi pour préparer l'économie de l'avenir. Jusqu'à présent, les débats sur l'impact économique et le coût des changements climatiques avaient essentiellement porté sur la menace potentielle. Or il fallait voir ce défi comme une opportunité pour relancer la croissance, innover et instaurer des économies modernes reposant sur une

croissance verte, l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue des énergies renouvelables. Pour y parvenir, il fallait créer des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile afin de changer non seulement les politiques mais aussi les mentalités.

292. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a rappelé que la CESAP était un partenaire régional stratégique qui pouvait efficacement aider les États membres à aborder la question du développement durable de manière plus équilibrée et plus inclusive. En tant que secrétariat régional assumant la présidence du Mécanisme de coordination régionale de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat était prêt à faciliter la coordination des politiques de développement proposées. Le succès de leur mise en œuvre ouvrirait la voie à une région Asie-Pacifique mieux équilibrée sur les plans économique, social et écologique, et plus inclusive, où chacun pourrait vivre à l'abri du besoin, de la peur et de la discrimination.

#### **Point 9 a)**

#### **Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement**

293. La Commission était saisie du document intitulé « Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement » (E/ESCAP/65/30). Elle était également saisie d'un additif intitulé « Analyse de l'impact régional et politiques adoptées pour faire face à la crise : mise à jour » (E/ESCAP/65/30/Add.1). Compte tenu de l'évolution rapide de la crise financière, l'additif fournissait des renseignements actualisés sur l'impact régional de la crise économique de vaste ampleur issue de la crise financière et sur les politiques d'intervention et les initiatives du secrétariat.

294. La Commission a noté que la crise financière, qui avait son origine dans les pays développés, s'était muée en une crise économique qui avait sévèrement touché les pays en développement de la région. La Commission s'est félicitée des conclusions et recommandations opportunes et pertinentes figurant dans l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009*. Elle a noté en outre que la crise économique avait affecté les résultats des économies de la région en termes de croissance, en particulier à cause de la baisse des exportations vers les pays développés et de la réduction des flux internationaux d'investissements. La montée du chômage, avec ses multiples répercussions sur la stabilité sociale, était également un sujet de préoccupation majeure.

295. La Commission a noté que les pays avaient réagi en mettant en place tout un éventail de politiques d'expansion reposant sur des mesures de relance monétaires et fiscales. Les réformes politiques engagées pour pallier la crise qui avait secoué l'Asie en 1997 avaient par ailleurs contribué à protéger les secteurs

financiers de la région contre le gros des retombées de la crise.

296. La Commission a été informée que les pays de la région devraient améliorer la coordination de leurs politiques d'intervention monétaire, financière et fiscale pour se relever de la crise économique, notamment en renforçant la coopération régionale et en faisant meilleur usage de la plateforme offerte par la CESAP. Une délégation a demandé au secrétariat d'élaborer une stratégie pour faire face à la crise économique. Par ailleurs, la Commission a exprimé son soutien au mécanisme de surveillance et d'alerte mis en place par l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au rôle des commissions régionales, y compris la CESAP, pour suivre l'évolution de la situation et mieux faire comprendre l'impact de la crise.

297. La Commission a souligné qu'il fallait coordonner davantage la réforme du système financier international, ajoutant que le G-20 constituait une importante tribune pour mener une action coordonnée et concertée face à la crise économique mondiale. Plusieurs délégations ont souligné qu'il convenait de renforcer les mesures de réglementation, améliorer la transparence des marchés de capitaux, donner aux pays en développement davantage de possibilités de se faire entendre et encourager un modèle de croissance qui soit à la fois inclusif et durable. On a également souligné que les pays développés devaient maintenir leurs engagements en matière d'aide envers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays insulaires du Pacifique et les pays en développement sans littoral, eu égard notamment à la contraction des flux de capitaux privés et des envois de fonds, à la baisse des exportations et à la montée du chômage résultant de la crise financière.

298. La Commission était d'avis que pour juguler la crise financière et économique, il fallait soutenir le commerce comme moteur de la croissance et que, par conséquent, il ne fallait pas céder à la tentation protectionniste. Il fallait au contraire encourager le libre échange et les mesures de facilitation du commerce, ainsi que les liens entre les échanges commerciaux et les investissements dans la région. Dans ce contexte, une délégation a préconisé un approfondissement et un élargissement des initiatives d'intégration régionale telles que l'Accord commercial Asie-Pacifique, tandis qu'une autre délégation s'est félicitée des progrès de l'application des accords de libre échange entre l'ASEAN et divers autres pays, et de la création de la communauté économique de l'ASEAN.

299. Plusieurs délégations ont fait observer que les bienfaits du commerce et des investissements étaient inégalement répartis et que, pour redresser les déséquilibres, les pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés, devaient bénéficier de facilités d'accès aux marchés d'exportation et d'une simplification des règles d'origine, d'une assistance au

renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement et d'un plus gros apport d'investissements étrangers directs, y compris dans le secteur agricole.

300. La Commission a été informée de l'importance de l'aboutissement du cycle de négociations multilatérales de Doha conformément au mandat qui lui était imparti en matière de développement. Certaines délégations ont rappelé que les subventions agricoles créaient des distorsions sur le marché des produits agricoles, faisaient baisser les cours des denrées sur les marchés internationaux et décourageaient les exploitants agricoles d'investir dans l'agriculture et de produire des denrées alimentaires en quantités suffisantes. Les négociations sur l'agriculture dans le cadre du cycle de Doha devaient corriger ces distorsions observées sur les marchés mondiaux de produits agricoles.

301. La Commission s'est déclarée reconnaissante de l'augmentation des ressources financières fournies par divers membres et membres associés de la CESAP, en particulier en faveur des pays en développement, à l'appui notamment des mesures d'incitation fiscale, de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, de l'octroi de prêts par les banques et du financement de l'élargissement des échanges commerciaux. Une délégation a suggéré que l'on songe à créer un fonds commercial régional pour dissiper la crainte que la récession dans les pays développés ne réduise considérablement la disponibilité de crédits pour les échanges commerciaux, ce qui pourrait entraîner une restriction de ces échanges.

302. La Commission a été informée des diverses initiatives lancées par les pays pour développer le secteur privé, faciliter le commerce, améliorer le climat des investissements et soutenir leurs petites et moyennes entreprises, qui avaient été particulièrement touchées par la crise. Deux délégations ont préconisé davantage d'investissements étrangers directs dans le secteur rural et la création d'un climat d'investissement propice à cet effet.

303. La Commission a noté avec préoccupation que l'augmentation brutale du prix des denrées alimentaires avait exposé tout particulièrement les pauvres et les populations vulnérables à l'insécurité en matière de revenu, d'alimentation et de nutrition. Même si ces prix étaient récemment revenus à la normale, plusieurs délégations ne s'en sont pas moins déclarées inquiètes à la perspective d'une nouvelle hausse des prix des denrées et de l'énergie dès que l'économie mondiale se serait remise de la récession actuelle. Dans ce contexte, la Commission a noté qu'il était indispensable d'élaborer une stratégie concertée à long terme pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle mondiale.

304. Selon plusieurs délégations, une approche holistique s'imposait pour répondre au problème de la

sécurité alimentaire à long terme et de l'agriculture durable, compte tenu de ses liens complexes avec la sécurité énergétique et les changements climatiques. La possibilité d'un retour de la hausse des prix des combustibles sous l'effet d'une reprise de la croissance économique et donc de la demande d'énergie rendait plus nécessaire encore d'accélérer la transition des combustibles fossiles traditionnels aux sources d'énergie de substitution, particulièrement l'énergie renouvelable, et l'adoption de modes plus durables de consommation énergétique. De plus, l'effet des changements climatiques sur les catastrophes naturelles liées au climat créait des menaces graves pour la productivité agricole démontrant bien qu'une « deuxième révolution verte » était nécessaire pour assurer durablement la sécurité alimentaire.

305. La Commission a jugé important de mettre l'accent sur les pauvres des zones rurales dans toute stratégie à long terme tendant à réduire l'insécurité alimentaire et qu'il fallait élargir leur accès aux possibilités économiques et à la croissance. Une action axée sur la réduction de la pauvreté en milieu rural, notamment par une aide aux petits agriculteurs, la mise en place d'infrastructures rurales, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la promotion des coopératives de producteurs pour la commercialisation des produits pourrait contribuer directement à réduire l'insécurité alimentaire en milieu rural et à améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires des familles rurales comme des familles urbaines.

306. Quelques délégations ont pris note des conséquences que les changements climatiques pourraient avoir pour le développement socio-économique et de la nécessité d'adopter une approche coopérative holistique et à long terme pour traiter des problèmes inhérents aux changements climatiques. Une délégation a mentionné notamment les initiatives de croissance verte qui pourraient atténuer l'impact de la crise actuelle par la création d'emplois et la diffusion des technologies à empreinte de carbone réduite économes en ressources pour améliorer l'efficacité et la compétitivité industrielle dans la région.

307. Une délégation a suggéré que la région amplifie l'action entreprise pour contrer les changements climatiques au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>29</sup> et de son protocole de Kyoto<sup>30</sup>, dans le respect du principe des « responsabilités communes mais différenciées »<sup>31</sup>. Une autre délégation a proposé de renforcer la coopération en matière de gestion de l'environnement par la création d'un Fonds pour le climat qui financerait les mesures d'adaptation et d'atténuation prises par les pays touchés par les changements climatiques.

308. Une délégation a jugé préoccupant l'état des marchés mondiaux et régionaux de l'énergie. Elle a insisté sur le besoin d'un nouveau régime juridique qui réglerait tous les aspects du marché mondial de l'énergie (production, transport et utilisation) d'une manière transparente. La même délégation a mentionné le rôle que la CESAP pourrait jouer pour encourager les partenariats euroasiatiques destinés à régler les problèmes de sécurité alimentaire, économique et énergétique. Une autre délégation a mentionné les possibilités que pourrait offrir la facilitation des partenariats euroasiatiques dans le domaine de l'utilisation efficace des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. La Commission a noté avec satisfaction que la République du Kazakhstan accueillerait en 2010 la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement qui serait suivie en 2011 par la Conférence sur l'environnement pour l'Europe.

309. La Commission a noté que la cinquième Réunion des responsables des îles du Pacifique se tiendrait au Japon les 22 et 23 mai 2009 et porterait spécialement sur l'environnement. Elle coïnciderait avec le lancement d'une Communauté de l'environnement du Pacifique qui s'occuperait des problèmes de l'environnement et des changements climatiques.

310. Une délégation a estimé qu'il fallait continuer d'augmenter les investissements dans la sous-région du Bassin du Mékong. Elle a demandé un renforcement de la coopération entre la CESAP et la Commission du Mékong en collaboration avec les autres principaux partenaires pour la mise en valeur des ressources en eau.

311. La Commission a observé que l'insuffisance des infrastructures pour le transport ainsi que pour l'information et la communication avait longtemps entravé les échanges entre les peuples. Pour cette raison, de nombreuses personnes étaient privées des bienfaits du développement et de la mondialisation. On a observé en outre qu'à la suite de l'entrée en vigueur des accords sur la Route d'Asie<sup>32</sup> et sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique, des parties de plus en plus nombreuses de l'Asie étaient reliées entre elles, ce qui favorisait le développement dans les pays sans littoral et de transit et permettait d'atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Almaty. Une délégation a proposé que, dans le cadre du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), la CESAP et la CEE envisagent de promouvoir des projets de fond pour l'infrastructure des transports, notamment le long des couloirs interrégionaux. De nombreuses délégations ont affirmé leur soutien aux projets de la CESAP pour les transports et mentionné la possibilité d'étendre les activités à la connectivité rurale.

<sup>29</sup> Organisation des Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1771, n° 30822.

<sup>30</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3. annexe.

<sup>31</sup> Ibid., art. 10.

<sup>32</sup> Intergovernmental Agreement on the Asian Highway Network, Recueil des traités, vol. 2323, n° 41607.

312. Plusieurs délégations ont constaté que la région Asie-Pacifique restait la plus vulnérable du monde aux catastrophes de grande ampleur. Elles ont insisté sur l'importance de la coopération régionale pour prévenir et gérer efficacement les situations de catastrophe naturelle. Une délégation s'est prononcée en faveur l'initiative de la CESAP pour la réduction des risques de catastrophe. Elle a informé la Commission que la République de Corée accueillerait en 2010 la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. Plusieurs délégations ont mentionné les conséquences des changements climatiques sous la forme d'une élévation du niveau des océans et leurs conséquences dommageables pour les plus petits États insulaires en développement. Une délégation a signalé qu'il était important de simplifier les procédures d'accès aux fonds pour les changements climatiques et d'améliorer les modalités d'exécution, notamment en étudiant les possibilités d'accès direct.

313. La Commission a pris note de la collaboration fructueuse entre l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et le secrétariat dans l'utilisation des technologies spatiales pour l'atténuation des risques de catastrophe au moyen du projet Sentinel Asia et du projet d'essai technique d'inter-réseautage à bande large et de satellite de démonstration (WINDS). Plusieurs délégations ont fait part de leur satisfaction à l'égard des activités des institutions régionales dont le CAPTT, le CERPEDECS, l'ONUCGMAP et le CAPFTIC, pour régler les problèmes créés par la triple menace qui pesait sur le développement.

314. Une délégation a mentionné le Fonds volontaire d'affectation spéciale multidonateurs pour les dispositifs d'alerte avancée aux tsunamis dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est, administré par la CESAP, comme un bon exemple de coopération régionale. La Commission a pris note de l'action poursuivie par l'ASEAN pour créer un cadre coopératif de gestion des situations de catastrophe centré sur le renforcement des capacités à l'échelon communautaire.

315. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une croissance et d'un développement inclusifs et durables. On a insisté sur la nécessité de donner à la population les moyens d'être au centre du développement, d'investir dans l'éducation et les soins de santé et de renforcer les dispositifs de sécurité sociale afin de sécuriser davantage le revenu de la population et d'augmenter ses capacités de consommation. La Commission a pris note des diverses mesures adoptées par les pouvoirs publics pour élargir la couverture de sécurité sociale, notamment les prestations sociales (augmentation des pensions des retraités des entreprises et du montant et de la durée des indemnités de chômage, instauration d'un régime national d'assurance médicale et de soins de santé, application d'une politique de l'emploi plus active, élaboration de programmes de formation professionnelle et de recyclage, etc.). La Commission a constaté que certains gouvernements avaient effectué

certaines dépenses budgétaires avant le déclenchement de la crise, ce qui avait facilité l'application de programmes de protection sociale bien adaptés pour atténuer les effets de la crise. La Commission a noté en outre que d'autres gouvernements prévoyaient d'appliquer des programmes pour l'emploi et de protection sociale et prévoyaient aussi d'établir un dispositif global de sécurité sociale pour atténuer les conséquences de la crise pour les pauvres et les travailleurs licenciés.

*Résumé des messages du Groupe de haut niveau sur la crise économique*

316. Le Groupe de haut niveau sur la crise économique, qui s'était réuni au cours de la soixante-cinquième session de la Commission, a permis aux participants de comparer leurs points de vue sur l'impact de la crise économique dans différentes régions, de débattre des mesures à prendre et d'évaluer les diverses options pour l'avenir. La Secrétaire exécutive de la CESAP, M<sup>me</sup> Noeleen Heyzer, a présenté des observations liminaires, dégagé les faits saillants de l'impact de la crise économique dans la région de l'Asie et du Pacifique et des mesures prises pour y faire face, et fait fonction d'animatrice des débats. Le Groupe était composé de :

S. E. M. Kim Jong-Hoon, Ministre du commerce de la République de Corée et Président de la soixante-quatrième session de la Commission

M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)

M. Jan Kubis, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)

M. Ajay Chhibber, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique (message enregistré sur vidéo)

M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre du Sud

317. M<sup>me</sup> Heyzer a indiqué que les résultats des délibérations ne constitueraient pas seulement une utile contribution aux travaux de la présente session de la Commission; ils seraient également présentés à une conférence de haut niveau des Nations Unies au début de juin, ainsi que lors des délibérations du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale plus tard dans l'année. La Secrétaire exécutive a souligné que les réformes réglementaires de large portée adoptées depuis 1997 jointes à une gestion macroéconomique prudente avaient accru la résilience de la région face à la crise et permettaient ultérieurement aux décideurs de mettre en œuvre de vigoureuses politiques budgétaires et monétaires orientées vers l'expansion. De ce fait, on prévoyait pour

les économies en développement de la région une croissance de 3 % en 2009. Malgré cette capacité à faire face à la situation, les exportations avaient baissé de plus de 10 %, et pas moins de 23 millions de personnes, en particulier des jeunes femmes employées dans le secteur manufacturier d'exportation, risquaient de perdre leur emploi tandis que des millions d'autres connaîtraient une insécurité croissante sur le plan du revenu. Il était nécessaire de renforcer la coordination des politiques macroéconomiques régionales et d'approfondir l'intégration économique pour atténuer l'impact de la crise économique et relancer les moteurs de la croissance économique régionale et mondiale. Quant aux perspectives d'avenir, la crise actuelle avait offert à la région une occasion de s'attaquer à des problèmes à plus long terme tels que la crise de l'énergie, la sécurité alimentaire et les changements climatiques, et souligné la nécessité de jeter les bases économiques et sociales d'un mode de développement plus inclusif et plus durable.

318. S. E. M. Kim Jong-Hoon a décrit l'expérience de la République de Corée face à la crise, en mettant l'accent sur les mesures monétaires et budgétaires prises à titre préventif, y compris son projet de Nouvelle Donne Écologique, tout en notant que les opinions différaient quant à savoir si la récession mondiale allait s'aggraver ou si le pire était déjà passé. Il a formulé des observations sur les résultats du Sommet du G-20,<sup>33</sup> qui s'était tenu à Londres au début d'avril 2009, notant en particulier qu'un accord s'y était fait sur le renforcement des systèmes de régulation financière, l'accroissement de l'aide financière et la création du Conseil de stabilité financière par l'élargissement de l'ancien Forum de stabilité financière. Il a souligné également la nécessité d'éviter les mesures protectionnistes dans la mise en œuvre des programmes de stimulation budgétaire et a souligné que la conclusion du Cycle de Doha de l'OMC constituait le meilleur moyen de résister au protectionnisme. Il a noté le rôle élargi qui revenait à l'ONU dans la mise en place d'un mécanisme de suivi chargé d'observer et de faire mieux comprendre l'impact de la crise économique sur les pauvres et les personnes vulnérables, et a estimé que la CESAP pourrait jouer un important rôle à cet égard.

319. M. Abdoulie Janneh a noté que même si le niveau d'intégration financière avec le reste de monde était moindre en Afrique que dans les autres régions, l'Afrique était elle aussi gravement touchée par la crise mondiale. Elle avait souffert d'une chute spectaculaire des cours des produits de base ainsi que de réductions de l'investissement étranger direct et des envois de fonds, qui avaient lourdement pesé sur les balances des paiements et entraîné pour la population une aggravation de l'insécurité sur le plan du revenu et de l'alimentation qui était lourde de conséquences potentielles pour la stabilité sociale et politique. Dans

ce contexte, l'intervenant a souligné qu'il était urgent que les pays développés s'acquittent des engagements en matière d'aide au développement qu'ils avaient pris vis-à-vis de l'Afrique.

320. M. Jan Kubis a noté que la crise actuelle, la pire qu'ait connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, avait eu des effets particulièrement sévères sur les économies émergentes de la région. Il a insisté sur l'interdépendance entre les pays, qu'ils soient développés ou en développement, tout en se déclarant préoccupé de ce que des mesures plus décisives pour rétablir la santé des institutions financières dans les pays développés de la région ne se soient pas encore concrétisées. Il a souligné qu'en l'absence de telles mesures, les perspectives de redressement économique de l'ensemble de la région demeureraient incertaines.

321. M. Chhibber a noté que les décisions que prenaient à ce stade les responsables de la région auraient d'importantes incidences sur les perspectives de redressement de la région et sur l'avenir de ce qui devait être le siècle de l'Asie et du Pacifique. Il a appelé l'attention sur le fait que d'importants déséquilibres macroéconomiques, qui étaient à l'origine de la crise, n'étaient pas corrigés par les trains de mesures adoptés jusqu'ici. Il a fait valoir en particulier que la situation de surconsommation aux États-Unis d'Amérique et en Europe et de surépargne dans la région de l'Asie et du Pacifique devrait être rééquilibrée en étendant la couverture de la protection sociale et en améliorant le fonctionnement des filets de sécurité sociale dans la région.

322. M. Khor a évoqué le rôle des finances et du commerce dans la propagation de la crise à la région de l'Asie et du Pacifique et s'est déclaré inquiet de la dépendance actuelle du système par rapport au dollar des États-Unis comme unique monnaie de réserve. Il a estimé en particulier que la région devait adopter une position plus ferme sur la constitution d'un nouveau système international de réserve. Il a engagé les pays de la région à tirer les leçons de la situation actuelle et à se préoccuper de la nécessité d'une meilleure régulation des flux de capitaux dans la région, de marchés financiers favorisant la stabilité financière et évitant les activités motivées par la spéculation, et d'une réforme du système financier international.

#### **Point 9 b) Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP**

323. La Commission était saisie du document intitulé « Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de l'Asie et du Pacifique : progrès et enjeux » (E/ESCAP/65/31)

324. Plusieurs délégations ont informé la Commission des progrès accomplis par leur pays vers la réalisation de différents Objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement de l'Objectif 1

<sup>33</sup> Voir [www.Londonsummit.gov.uk](http://www.Londonsummit.gov.uk).

(élimination de l'extrême pauvreté et de la faim), qui était le plus étroitement lié au thème de la session de la Commission.

325. Les progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif 1 demeuraient mitigés, les succès dans la lutte contre la pauvreté ne débouchant pas systématiquement sur une réduction de la faim dans les mêmes proportions. La Commission est convenue que la volatilité qui avait caractérisé récemment les prix des denrées alimentaires et des combustibles avait rendu la réalisation des Objectifs plus difficile, en particulier dans les pays les moins avancés, et que pour atteindre l'Objectif 1, il fallait impérativement assurer la sécurité alimentaire au niveau national. Une délégation a proposé que la politique régionale de sécurité alimentaire soit intégrée dans le programme régional de partenariat autour des Objectifs, en accordant une attention particulière aux pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

326. La Commission a exprimé sa crainte que les crises financière et économique mondiales actuelles ne portent atteinte à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et a estimé que si l'on voulait atteindre les Objectifs à l'horizon 2015, des efforts étaient nécessaires de la part de tous les gouvernements et de leurs partenaires de développement. Dans ce contexte, certaines délégations ont exhorté les pays et les organismes donateurs à maintenir l'aide publique au développement, voire à l'augmenter, pour honorer leurs engagements.

327. Le représentant de l'Australie a rappelé que son gouvernement avait annoncé en 2008 une contribution de 200 millions de dollars australiens sur quatre ans au profit de différents organismes partenaires des Nations Unies aux fins d'aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le représentant de la Chine a rappelé la série de programmes d'assistance à l'appui des Objectifs annoncés par le gouvernement de son pays lors de la Réunion de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue le 25 septembre 2008 au Siège de l'ONU, notamment une contribution de 30 millions de dollars à un fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la mise en place de centres de démonstration et la fourniture de services consultatifs et d'éducation destinés à améliorer la productivité agricole dans les pays en développement.

328. La Commission a été informée que le Mécanisme de coordination régionale présidé par la Secrétaire exécutive de la CESAP jouait un rôle important dans le partenariat régional pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

329. Estimant que des politiques fondées sur la réalité étaient indispensables pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, une délégation a

souligné l'aide apportée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) aux états membres pour leur permettre de développer leurs capacités statistiques et de valoriser leurs ressources humaines dans ce domaine. Notant le manque de données pour mesurer l'impact politique, social, économique et sexospécifique de la crise financière mondiale, une autre délégation a suggéré que les commissions régionales de l'ONU, dont la CESAP, jouent un rôle constructif dans les efforts consacrés, à l'échelle mondiale, à la mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'alerte, telle que proposée par le Secrétaire général à la réunion du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, tenue à Paris les 4 et 5 avril 2009.

330. Une délégation a prié l'ISAP et la CESAP de continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'assistance aux petits bureaux statistiques pour leur permettre de renforcer leurs capacités, notamment en matière de traitement des données et d'analyse des statistiques, et a engagé la CESAP à collaborer étroitement avec les institutions régionales du Pacifique, par l'intermédiaire du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique, en vue d'améliorer la qualité des statistiques officielles pour mieux éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

#### **Point 10 de l'ordre du jour** **Questions diverses**

331. Aucune autre question n'a été examinée.

#### **Point 11 de l'ordre du jour** **Adoption du rapport de la Commission**

332. À sa cinquième séance plénière, le 29 avril 2009, la Commission a encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour rationaliser et réformer son activité de fourniture de services.

333. Le rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-cinquième session a été adopté à l'unanimité le 29 avril 2009.

## Chapitre IV

### RÉSOLUTIONS ET AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION

#### A. Résolutions

##### Résolution 65/1

##### Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière<sup>34</sup>

*La Commission économique et sociale pour  
l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005,<sup>35</sup> dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, de tous les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant également* la résolution 63/239 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008, relative à la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

*Rappelant en outre* sa résolution 64/6 du 30 avril 2008 sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, par laquelle elle a notamment prié la Secrétaire exécutive d'aider les pays de la région à réaliser les Objectifs, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique,

*Se déclarant préoccupée* par la convergence de la volatilité des prix, des problèmes d'approvisionnement alimentaire et énergétique, de la crise financière et des changements climatiques, qui risquent de menacer le bien-être économique et social des populations de la région, les effets de contagion croissante de ces crises ayant affecté tous les pays de la région,

*Se déclarant également préoccupée* par la crise financière, qui est devenue une crise économique mondiale et risque de compliquer les efforts faits pour parvenir à la sécurité énergétique et alimentaire dans la région et de réduire les investissements essentiels dans des technologies et projets d'infrastructure nouveaux et novateurs conçus pour permettre d'atteindre la sécurité alimentaire et énergétique,

*Soulignant* que, même dans les circonstances de la crise financière, les pays devraient poursuivre

leurs efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques,

*Notant avec inquiétude* que la convergence de ces crises interdépendantes risque aussi de saper les avantages que la région retire du développement et de compromettre ses perspectives futures, notamment pour ce qui est de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

*Notant avec satisfaction* les mesures prises par la Secrétaire exécutive pour aider les États membres à faire face à ces crises grâce à des analyses approfondies, à des concertations, à des programmes de sensibilisation et à des activités accrues de renforcement des capacités,

*Notant* la tenue de la Concertation régionale de haut niveau sur « la crise alimentaire et énergétique et les changements climatiques : réorienter le programme de développement » organisée conjointement par le Gouvernement indonésien et la Commission à Bali (Indonésie), les 9 et 10 décembre 2008,

*Prenant acte* du Document final de Bali<sup>36</sup>, qui propose plusieurs domaines de coopération régionale,

1. *Invite* les pays de la région et les organisations internationales et régionales à envisager d'urgence de mettre en œuvre, selon qu'il convient, les recommandations figurant dans le Document final de Bali,<sup>36</sup>

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à aider, en coordination avec d'autres organismes internationaux, eu égard à leurs mandats respectifs, les membres et membres associés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Document final de Bali<sup>36</sup> et à développer leur capacité à prendre des mesures de politique appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, ramener la croissance et éviter à l'avenir les chocs mondiaux;

b) D'effectuer des études analytiques et d'organiser un partage de données d'expérience sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et énergétique, les mesures à prendre face à la crise financière, et l'agriculture durable, y compris son potentiel d'adaptation au climat et d'atténuation des effets du climat, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

<sup>34</sup> Voir par. 139 à 179 ci-dessus.

<sup>35</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

<sup>36</sup> E/ESCAP/65/15/Add.1.

c) D'organiser, en coordination avec les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières s'intéressant étroitement à la région, une concertation régionale avec la participation de représentants des gouvernements et autres spécialistes, afin d'examiner les progrès réalisés jusqu'ici dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face à la crise économique et à son impact sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et de faire rapport sur les résultats obtenus à la Commission à sa soixante-sixième session;

d) De soumettre à la Commission, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

### **Résolution 65/2**

#### **Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique<sup>37</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant sa résolution 61/2 sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant aussi sa résolution 62/10 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique,*

*Rappelant en outre sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission par laquelle elle a rétabli le Comité de statistique en tant qu'organe intergouvernemental du plus haut niveau dans le domaine de la statistique en Asie et dans le Pacifique,*

*Reconnaissant que le Comité de statistique, qui rassemble tous les statisticiens en chef des pays et des zones de l'Asie et du Pacifique, constitue le cadre régional reconnu et approprié pour examiner toutes les questions concernant le développement statistique et assurer la coordination dans ce domaine,*

*Se félicitant de la revitalisation du Comité de statistique,*

1. *Prend note* du rapport du Comité de statistique sur sa première session<sup>38</sup> et du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique<sup>39</sup>;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, comme il convient, les membres associés à renforcer leur capacité statistique conformément à la résolution 62/10 de la Commission;

3. *Prend note* des remerciements des membres et membres associés pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de développement statistique en Asie et dans le Pacifique menées par le secrétariat et pour les services de formation fournis par la Division de statistique et par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en vue du renforcement des capacités statistiques nationales dans la région;

4. *Exprime* ses remerciements aux membres et membres associés qui ont apporté leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

5. *Encourage* les membres et membres associés à appliquer le paragraphe 20 de l'annexe à la résolution 61/2 et, selon qu'il convient, à augmenter leur soutien financier à l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

6. *Note* que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique célébrera son quarantième anniversaire en 2010 et encourage les membres et membres associés à contribuer aux préparatifs de la célébration;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-septième session.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

### **Résolution 65/3**

#### **Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)<sup>40</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant sa résolution 64/8 du 30 avril 2008 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako<sup>41</sup> et Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,<sup>42</sup> dans laquelle, la Commission a, entre autres, prié la Secrétaire exécutive de convoquer une réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner le Cadre d'action de Biwako et Biwako plus cinq en 2012, année de clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),*

<sup>37</sup> Voir par. 130 à 138 ci-dessus.

<sup>38</sup> E/ESCAP/65/13.

<sup>39</sup> E/ESCAP/65/26.

<sup>40</sup> Voir par. 115 à 129 ci-dessus.

<sup>41</sup> E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1.

<sup>42</sup> E/ESCAP/APDDP(2)/2.

*Rappelant* aussi sa résolution 59/3 du 4 septembre 2003 sur l'application au niveau régional du Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012),

*Accueillant* avec satisfaction l'adoption de Biwako plus cinq aux fins de promouvoir l'application effective du Cadre d'action de Biwako pendant les cinq dernières années de la Décennie,

*Notant avec satisfaction* que, suite à sa ratification par un vingtième État, la Convention relative aux droits des personnes handicapées<sup>43</sup> est entrée en vigueur le 3 mai 2008, ce qui constitue la réalisation la plus importante à ce jour pendant la deuxième décennie (2003-2012), et qu'au 29 avril 2009, les États de la région de la CESAP étaient nombreux parmi ceux qui avaient ratifié la Convention,

*Constatant* qu'à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2013), tenue à Bangkok du 19 au 21 septembre 2007, le Gouvernement de la République de Corée s'était déclaré disposé à accueillir en 2012 une réunion sur l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, en même temps que l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de réhabilitation internationale,

*Se félicitant* de la création du Comité des droits des personnes handicapées, en octobre 2008, pour l'examen de l'application de la Convention,

1. *Décide* que le lieu où se tiendra la réunion intergouvernementale sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) devrait être fixé par la Commission à sa soixante-sixième session;

2. *Note* avec satisfaction la proposition de la République de Corée d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), en même temps que l'Assemblée générale du Forum Asie-Pacifique sur le handicap et le Congrès mondial de réhabilitation internationale;

3. *Invite* les autres membres et membres associés qui souhaiteraient accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau à le faire savoir dans les meilleurs délais et au plus tard en octobre 2009;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive d'examiner toutes les propositions d'accueillir la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final

de la mise en œuvre de la deuxième Décennie et de faire rapport sur les résultats de cet examen à la Commission à sa soixante-sixième session.

*Cinquième séance plénière*  
29 avril 2009

## Résolution 65/4

### Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique<sup>44</sup>

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* ses résolutions 174 (XXXIII) du 29 avril 1977 et 220 (XXXVIII) du 1<sup>er</sup> avril 1982 relatives au Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique,

*Rappelant également* ses résolutions 60/5 du 28 avril 2004 et 61/5 du 18 mai 2005 relatives au Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique,

*Prenant acte* du Document final<sup>45</sup> de la Concertation régionale de haut niveau sur « les politiques à mettre en œuvre face à la crise alimentaire et énergétique et aux changements climatiques : réorienter le programme de développement », organisée par la CESAP et le Gouvernement indonésien et tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2008 appelant, entre autres, à de plus grands efforts de coopération technique pour appuyer le développement des capacités en vue de renforcer les programmes nationaux de sécurité alimentaire, la recherche-développement sur l'agriculture durable, ainsi qu'à la coopération régionale pour prévenir les crises alimentaires et y faire face et veiller à ce que toutes les populations aient accès aux denrées alimentaires,

*Notant avec satisfaction* le montant important des ressources financières fournies au Centre, depuis sa création, par les États membres,

*Notant également avec satisfaction* l'affectation au Centre d'un poste P-5 d'économiste hors classe inscrit au budget ordinaire,

*Prenant acte* des recommandations du Conseil d'administration à sa cinquième session, tenue à Bangkok le 4 mars 2009, figurant dans le rapport du Centre,<sup>46</sup>

*Se félicitant* de l'engagement pris par la Secrétaire exécutive et par le Conseil d'administration

<sup>44</sup> Voir par. 39 à 48 ci-dessus.

<sup>45</sup> E/ESCAP/65/15/Add.1.

<sup>46</sup> E/ESCAP/65/25.

<sup>43</sup> Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

de renforcer le Centre et d'en accroître l'utilité pour les pays de la région en mettant l'accent sur la recherche axée sur les politiques et l'action,

1. *Fait sienne* la recommandation du Conseil d'administration tendant à faire du Centre, dans le cadre de ses statuts actuels,<sup>47</sup> un institut de coordination de la recherche et un centre d'excellence régional pris en charge par ses membres et concentrant ses activités sur la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires, en s'intéressant tout particulièrement aux problèmes de sécurité alimentaire, de faim et de malnutrition;<sup>48</sup>

2. *Décide* que, dans le cadre de son nouveau mandat recentré, le Centre devrait tenir compte des aspects suivants :

a) Le Comité technique devrait être composé notamment des directeurs des centres nationaux de recherche agricole des pays membres;

b) Les recherches menées par le Centre devraient être axées sur les systèmes durables de cultures secondaires et le développement de l'agro-industrie dans le contexte d'un développement rural et agricole inclusif axé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

3. *Fait siennes* les conclusions du Conseil d'administration à sa cinquième session, à savoir que le Centre devrait essentiellement s'efforcer d'établir des réseaux avec les autres centres nationaux de recherche appartenant ou non à la région, encourager et coordonner la recherche, en faire connaître et en diffuser les résultats, et traduire les résultats de la recherche primaire en des propositions de mesures pertinentes pour la région;<sup>49</sup>

4. *Adopte* la recommandation du Conseil d'administration autorisant l'élargissement du Conseil, qui se compose actuellement de huit membres et d'un représentant du pays hôte, pour renforcer parmi les États membres le sentiment d'appropriation du Centre<sup>50</sup> et décide, à cet égard, d'adopter les statuts révisés du Centre, dont le texte figure en annexe à la présente résolution;

5. *Convient*, à cet égard, que les neuf membres qui ont soumis leur candidature pour être membres du Conseil d'administration du Centre durant la soixante-cinquième session de la Commission, en plus du pays hôte, l'Indonésie, à savoir le Bangladesh, le Cambodge, la France, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande, devraient devenir membres du Conseil pour la période 2009-2012;

<sup>47</sup> Résolution 60/5 de la Commission, en date 28 avril 2004, annexe.

<sup>48</sup> Voir E/ESCAP/65/25, par. 1.

<sup>49</sup> Ibid., par. 3.

<sup>50</sup> Ibid., par. 2.

6. *Invite instamment* les membres de la Commission à augmenter le montant de leurs contributions volontaires ordinaires au Centre et à affecter au Centre des professionnels spécialisés dans la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires;

7. *Invite instamment* la Secrétaire exécutive à fournir des ressources financières et humaines au Centre et à mobiliser des ressources volontaires additionnelles pour en développer les capacités afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat;

8. *Prie* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-sixième session.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

#### *Annexe*

### **STATUTS DU CENTRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT DES CULTURES SECONDAIRES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

#### *Création*

1. Le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique (ci-après dénommé «le CERECs»), créé en avril 1981 par la résolution 174 (XXXIII) de la Commission en date du 29 avril 1977, et ses Statuts adoptés aux termes de la résolution 220 (XXXVIII) de la Commission en date du 1<sup>er</sup> avril 1982, sont maintenus, le Centre portant désormais le nom de «Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique» (ci-après dénommé «le CERPEDECS» ou «le Centre») et étant doté des présents Statuts.

2. La composition du CERPEDECS est identique à celle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommée «la CESAP» ou «la Commission»).

3. Le Centre a le statut d'organe subsidiaire de la CESAP.

#### *Objectif*

4. Le CERPEDECS a pour objectif de promouvoir chez ses membres un environnement plus favorable à la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres dans les zones défavorisées, notamment de celles qui sont tributaires des cultures secondaires pour leur subsistance, et de promouvoir la recherche-développement sur l'agriculture en tant que moyen d'atténuer la pauvreté dans la région de l'Asie et du Pacifique.

### **Fonctions**

5. Pour atteindre l'objectif précité, le Centre exerce les fonctions suivantes:

- Coordonner la recherche socioéconomique et la recherche sur les politiques dans le domaine des cultures secondaires
- Constituer des réseaux et partenariats avec d'autres organisations internationales et avec les principales parties prenantes
- Effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur les tendances et les possibilités quant à l'amélioration de la situation économique des populations rurales
- Recueillir, compiler et diffuser des informations sur la réduction de la pauvreté et des renseignements sur les pratiques performantes dans ce domaine
- Diffuser des renseignements et de bonnes pratiques concernant les mesures de réduction de la pauvreté
- Former le personnel national, en particulier des scientifiques et des analystes des politiques
- Fournir des services consultatifs

### **Statut et organisation**

6. Le CERPEDECS a un Conseil d'administration, (ci-après dénommé «le Conseil»), un Directeur et le personnel voulu, et un Comité technique.

7. Le CERPEDECS est situé à Bogor (Indonésie).

8. Les activités du CERPEDECS sont conformes aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission. Le CERPEDECS est soumis au Règlement financier, aux règles de gestion financière, et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux instructions administratives pertinentes.

### **Conseil d'administration**

9. Le Conseil d'administration du Centre comprend un représentant désigné par le Gouvernement indonésien et au moins huit, mais pas plus de quatorze, représentants de membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Ces derniers sont élus pour une période de trois ans et rééligibles. Le Secrétaire exécutif ou son représentant assiste aux réunions du Conseil.

10. Le Directeur du Centre fait fonction du Secrétaire du Conseil.

11. Les représentants a) d'États non membres du Conseil, b) d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies ou organismes apparentés, c) de toute autre organisation que le Conseil juge appropriée, de même que les experts de domaines intéressant le Conseil, peuvent être invités par le Secrétaire exécutif à assister aux réunions du Conseil.

12. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et adopte son règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP, qui peut proposer de sa propre initiative des sessions extraordinaires du Conseil, et qui convoque des sessions extraordinaires à la demande de la majorité des membres du Conseil.

13. La majorité des membres du Conseil constitue le quorum.

14. Chaque membre du Conseil dispose d'une voix. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, lorsque ce n'est pas possible, à la majorité des membres présents et votants.

15. À chaque session ordinaire, le Conseil élit un président et un vice-président, qui demeurent en fonctions jusqu'à la session ordinaire suivante du Conseil. Le président ou, en son absence, le vice-président, assure la présidence des réunions du Conseil. Si le président n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions pour toute la durée de son mandat, le vice-président fait fonction de président pour la période restant à courir.

16. Le Conseil passe en revue l'administration et la situation financière du CERPEDECS, ainsi que l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif présente le rapport annuel adopté par le Conseil à la Commission lors de sa session annuelle.

### **Directeur et personnel**

17. Le Directeur et le personnel du Centre font partie du personnel de la CESAP et sont désignés en vertu des règles et instructions administratives appropriées de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur est nommé selon des modalités compatibles avec les règles de l'Organisation des Nations Unies. La vacance du poste de Directeur ayant été annoncée, le Conseil sera invité à désigner des candidats et à formuler des avis, selon qu'il convient. D'autres membres et membres associés de la Commission peuvent également présenter des candidatures pour le poste.

18. Le Directeur rend compte au Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration du CERPEDECS et de l'exécution de son programme de travail.

### **Comité technique**

19. Le CERPEDECS a un Comité technique composé d'experts des pays membres et membres associés de la CESAP et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les membres du Comité technique sont désignés par le Directeur en consultation avec le Secrétaire exécutif.

20. Le Comité technique est chargé de donner des avis au Directeur quant à la formulation du programme de travail et aux autres questions techniques concernant le fonctionnement du Centre.

21. Les rapports des réunions du Comité technique et les observations du Directeur à leur sujet sont présentés au Conseil d'administration à sa session suivante.

22. Le Président du Comité technique est élu par le Comité lui-même à chaque séance.

#### **Ressources du Centre**

23. Tous les membres et membres associés de la CESAP devraient être engagés à apporter une contribution annuelle régulière au fonctionnement du Centre. L'Organisation des Nations Unies administre un fonds d'affectation spéciale conjoint auquel ces contributions sont déposées.

24. Le Centre s'emploie à mobiliser des ressources suffisantes à l'appui de ses activités.

25. L'Organisation des Nations Unies gère des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires allant aux projets de coopération technique ou autres contributions volontaires extraordinaires destinées aux activités du CERPEDECS.

26. Les ressources financières du CERPEDECS sont administrées conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

#### **Amendements**

27. Les amendements aux présents Statuts sont adoptés par la Commission.

#### **Questions non couvertes par les présents Statuts**

28. Toute question de procédure non couverte par les présents Statuts ou par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration en vertu du paragraphe 12 des présents Statuts relève des articles pertinents du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

#### **Entrée en vigueur**

29. Les présents Statuts entreront en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.

### **Résolution 65/5**

#### **Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace<sup>51</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant sa résolution 64/10 en date du 30 avril 2008 par laquelle elle a invité la République islamique d'Iran à examiner les détails opérationnels de sa proposition d'établir un Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace afin de*

<sup>51</sup> Voir par. 100 à 114 ci-dessus.

préciser les implications éventuelles de telles modifications concernant la portée, les fonctions et les produits et services à valeur ajoutée devant être offerts, ainsi que le calendrier de l'introduction de ces activités et de les communiquer à la Commission à sa soixante-cinquième session,

*Prenant note* de l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé et saluant les progrès accomplis dans le déroulement de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10,

*Notant aussi* que le Gouvernement de la République islamique d'Iran a demandé un délai supplémentaire pour fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10,

*Invite* le Gouvernement de la République islamique d'Iran à réviser son projet de résolution pour tenir compte des résultats de l'examen susmentionné et à soumettre la version révisée à l'examen de la Commission à sa soixante-sixième session.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

### **Résolution 65/6**

#### **Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral<sup>52</sup>**

*La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,*

*Rappelant* la résolution 58/201 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée a fait sien le Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,<sup>53</sup>

*Rappelant également* la résolution 63/2 de l'Assemblée générale, en date du 3 octobre 2008, par laquelle l'Assemblée a adopté le document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, dont le paragraphe 26 salut « la proposition tendant à établir, à Oulan-Bator, un groupe international de réflexion chargé de renforcer, à l'échelon des pays en développement sans littoral, les capacités d'analyse nécessaires » et demandant instamment « aux organisations internationales et aux pays donateurs d'aider les pays en développement sans littoral à concrétiser cette initiative »,

<sup>52</sup> Voir par. 139 à 179 ci-dessus.

<sup>53</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

*Rappelant en outre* la résolution 63/5 de la Commission, en date du 23 mai 2007, relative à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, priant la Secrétaire exécutive, entre autres, « de développer les activités de renforcement des capacités en faveur des organismes officiels des pays sans littoral et de transit dans le domaine de la facilitation des échanges, afin de créer des conditions transparentes, cohérentes et prévisibles pour la conduite des échanges internationaux »,

1. *Exprime son soutien* à la proposition du Gouvernement mongol visant à établir à Oulan-Bator un groupe international de réflexion chargé de renforcer, à l'échelon des pays en développement sans littoral, les capacités d'analyse nécessaires pour optimiser l'efficacité des efforts conjugués aux fins d'une mise en œuvre efficace des dispositions convenues au niveau international, en particulier le Programme d'action d'Almaty et les Objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Invite* les gouvernements, les pays donateurs, les organes compétents des Nations Unies, les organismes concernés, les institutions et organisations de financement régionales et internationales, ainsi que le secteur privé et les établissements d'enseignement, à appuyer les pays en développement sans littoral pour les aider à mettre en place le groupe international de réflexion proposé;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive d'apporter l'appui consultatif et technique nécessaire, en collaboration avec les parties prenantes régionales et mondiales, pour préparer la mise en place du groupe international de réflexion dont la création est proposée;

4. *Demande* à la Secrétaire exécutive de désigner le service du secrétariat qui sera le point focal de la Commission chargé de faciliter la coordination des efforts régionaux et la fourniture, à la demande des gouvernements, de services consultatifs et techniques destinés à aider à concrétiser la proposition susvisée.

*Cinquième séance plénière  
29 avril 2009*

## **B. Décisions**

### **Décision 65/1**

#### **Dates, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission<sup>54</sup>**

À sa cinquième séance plénière, le 29 avril 2009, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé que sa soixante-sixième session se tiendrait à Incheon (République de Corée) en avril ou mai 2010. Les dates précises seront arrêtées en consultation avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. La soixante-sixième session de la Commission aura pour thème :

Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement :

- Promouvoir un système financier stable et porteur;
- Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable.

<sup>54</sup> Voir par. 267 à 270 ci-dessus.

*Annexe I*

**ÉTAT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES DÉCISIONS  
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION**

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennale 2008-2009<sup>a</sup> ou le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>b</sup> :

a) Résolution 65/1 : Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière ;

b) Résolution 65/2 : Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique ;

c) Résolution 65/3 : Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) ;

d) Résolution 65/4 : Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique ;

e) Résolution 65/5 : Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace ;

f) Résolution 65/6 : Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral;

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour mettre en œuvre les activités prévues dans les résolutions susmentionnées.

---

<sup>a</sup> Voir résolution 62/237 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2007.

<sup>b</sup> A/64/6 (Sect.15).

*Annexe II***RÉUNIONS D'ORGANES SUBSIDIAIRES TENUES DEPUIS LA  
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION**

<i>Organe subsidiaire et membres du bureau</i>	<i>Session</i>	<i>Cote du rapport</i>
<b>Comités</b>		
<b>I. Comité du développement social</b>	Première session Bangkok 24-26 septembre 2008	E/ESCAP/65/11
Présidente: M <sup>me</sup> Alicia Bala (Philippines)		
Vice-Président: M. Muhammad Ali Shah (Pakistan)		
Rapporteur: M <sup>me</sup> Oyu Vasha (Mongolie)		
<b>II. Comité des transports</b>	Première session Bangkok 29-31 octobre 2008	E/ESCAP/65/4
Président: M. Khandker Md. Iftekhar Haider (Bangladesh)		
Vice-Président: M. Erdem Direkler (Turquie)		
Rapporteur: M. Nordin Abdul Rahman (Malaisie)		
<b>III. Comité des technologies de l'information et de la Communication</b>	Première session Bangkok 19-21 novembre 2008	E/ESCAP/65/7
Président: M. Lalith Weeratunga (Sri Lanka)		
Vice-Président: M. Rufat Gulmammadov (Azerbaïdjan)		
Rapporteur: M <sup>me</sup> Normala Sharom (Malaisie)		
<b>IV. Comité de statistique</b>	Première session Bangkok 4-6 février 2009	E/ESCAP/65/13
Président: M. Rusman Heriawan (Indonésie)		
Vice-Présidents: M. Ma Jiantang (Chine)		
M. Birlik Mendybayev (Kazakhstan)		
M. Brian Pink (Australie)		
Rapporteur: M. Pronab Sen (Inde)		
<b>V. Comité de la réduction des risques de catastrophe</b>	Première session Bangkok 25-27 mars 2009	E/ESCAP/65/9
Président: M. Muhammad Hatta Ab. Aziz (Malaisie)		
Vice-Présidents: S.E. M. Luo Pingfei (Chine)		
S.E. M. Shahid Abdulla (Maldives)		
S.E. M. Dennis Momotaro (Iles Marshall)		
S.E. U Kyaw Thu (Myanmar)		
S.E. M. Altaf Muhammad Saleem (Pakistan)		
S.E. M. Ahn Sang-Soo (République de Corée)		
Rapporteur: M. Purushottam Ghimire (Népal)		

*Organe subsidiaire et membres du bureau*

*Session*

*Cote du  
rapport*

**Conseils d'administration**

**I. Conseil d'administration du CAPFTIC**

Président: M. Nyamkhoo Tsoodol (Mongolie)  
Vice-Président: M. Gadiraju Venkata Ramaraju (Inde)

Troisième session  
Oulan-Bator  
9 décembre  
2008

E/ESCAP/65/22

**II. Conseil d'administration du CAPTT**

Président: M. Weerapong Pairsuwan (Thaïlande)  
Vice-Président: M. Mahmoud Molanejad (République islamique  
d'Iran)

Quatrième session  
Bangkok  
26 novembre  
2008

E/ESCAP/65/23

**III. Conseil d'administration de l'ONUCGMAP**

Président: M. Lakshman Mudaliar (Fidji)  
Rapporteur: M. M.M. Pandey (Inde)

Quatrième session  
Chiangrai  
(Thaïlande)  
12 et 13 février  
2009

E/ESCAP/65/24

**IV. Conseil d'administration du CERPEDECS**

Président: Tengku Mohd Ariff Tengku Ahmad (Malaisie)  
Vice-Président: M. Sumardjo Gatot Irianto (Indonésie)  
Rapporteur: M. Teodoro Solsoloy (Philippines)

Cinquième session  
Bangkok  
4 mars 2009

E/ESCAP/65/25

**V. Conseil d'administration de l'ISAP**

Président: M. Feng Nailin (Chine)  
Vice-Présidents: M. Mutsumi Nakata (Japon)  
M. Akihiro Kimoto (Japon)

Quatrième session  
Chiba (Japon)  
11 et 12 novembre  
2008

E/ESCAP/65/26

*Annexe III*

**PUBLICATIONS ET DOCUMENTS DE LA COMMISSION**

**A. Publications parues depuis la soixante-quatrième session\***

**Composante: Direction exécutive et gestion**

**Composante: Direction exécutive et administration**

*The Current Global Financial Turmoil & Asian Developing Countries*, ESCAP Series on Inclusive and Sustainable Development: 2, 2008

**Sous-programme 1. Pauvreté et développement**

*Agricultural Trade Reform and Poverty in the Asia-Pacific: A Survey and Some New Results*, ESCAP Working Paper Series (WP/08/01)

*Asia-Pacific Development Journal*,

vol. 14, n° 2, décembre 2007 (ST/ESCAP/2496) (E.07.II.F.33)

vol. 15, n° 1, juin 2008 (ST/ESCAP/2520) (E.08.II.F.26)

*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2009: Addressing Triple Threats to Development* (ST/ESCAP/2522) (E.09.II.F.11)

*Filling Gaps in the Human Development Index: Findings from Asia and the Pacific*, ESCAP Working Paper Series (WP/09/02)

*Implementing the Monterrey Consensus in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2521) (E.08.II.F.25)

*Macroeconomic Policy Brief*,

vol. 1, n° 1, décembre 2008

vol. 1, n° 2, décembre 2008

*Towards a New Model of PPPs: Can Public-private Partnerships Deliver Basic Services to the Poor?* ESCAP Working Paper Series (WP/09/01)

**Sous-programme 2. Statistiques**

*Annual Core Indicators* (base de données en ligne, dernière mise à jour : 21 avril 2009)

*Short-term Indicators for Asia and the Pacific* (base de données en ligne, dernière mise à jour : 24 février 2009)

*Statistical Newsletter* (juin, octobre and janvier 2008; mars 2009)

*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2008* (ST/ESCAP/2531) (E.09.II.F.1)

*Striving Together: ASEAN & The UN* (ST/ESCAP/2524) (E.09.II.F.3)

*Sustainable Agriculture and Food Security in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2535) (E.09.II.F.12)

**Sous-programme 4. Commerce et investissement**

*Asia-Pacific Trade and Investment Review*, vol. 4, 2008 (ST/ESCAP/2518) (E.09.II.F.7)

*Directory of Trade- and Investment-related Organizations of Developing Countries and Areas in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2533) (disponible en ligne seulement)

*Emerging Trade Issues for Policymakers in Developing Countries in Asia and the Pacific*, Studies in Trade and Investment No. 64 (ST/ESCAP/2526) (E.09.II.F.4)

*Guidance for Subnational Innovation Systems and Technological Capacity-building Policies* (ST/ESCAP/2507) (disponible en ligne seulement)

*Navigating Out of the Crisis: A Trade-led Recovery* (ST/ESCAP/2538)

*Traders' Manual for Least Developed Countries: Timor-Leste* (ST/ESCAP/2493) (disponible en ligne seulement)

*Unveiling Protectionism: Regional Responses to Remaining Barriers in the Textiles and Clothing Trade* (ST/ESCAP/2500) (E.08.II.F.17)

**Sous-programme 5. Transports et tourisme**

*Cultural Tourism Sites Management: A Training Manual for Trainers in the Greater Mekong Subregion* (ST/ESCAP/2515)

**Sous-programme 6. Environnement et développement**

*Building Community Resilience to Natural Disasters through Partnership: Sharing Experience and Expertise in the Region* (ST/ESCAP/2508) (E.08.II.F.20)

*Environment and Sustainable Development e-News*,

vol. 8, n° 2, juin 2008

vol. 8, n° 3, septembre 2008

vol. 8, n° 4, décembre 2008

*Greening Growth in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2510) (E.09.II.F.6)

*Institutional Changes for Sanitation* (ST/ESCAP/2534) (E.09.II.F.15)

\* Le numéro de vente (commençant par la lettre « E ») est éventuellement indiqué entre parenthèses.

**Sous-programme 7. Technologies de l'information,  
de la communication et de l'espace**

*Asia Pacific Tech Monitor,*

- vol. 25, n° 3, mai-juin 2008
- vol. 25, n° 4, juillet-août 2008
- vol. 25, n° 5, septembre-octobre 2008
- vol. 25, n° 6, novembre-décembre 2008

*VATIS (Value Added Technology Information Service)  
Update: Biotechnology,*

- vol. 1, n° 91, mai-juin 2008
- vol. 1, n° 92, juillet-août 2008
- vol. 1, n° 93, septembre-octobre 2008
- vol. 1, n° 94, novembre-décembre 2008

*VATIS Update: Food Processing,*

- vol. 3, n° 89, mai-juin 2008
- vol. 3, n° 90, juillet-août 2008
- vol. 3, n° 91, septembre-octobre 2008
- vol. 3, n° 92, novembre-décembre, 2008

*VATIS Update: Non-conventional Energy,*

- vol. 2, n° 90, mai-juin 2008
- vol. 2, n° 91, juillet-août 2008
- vol. 2, n° 92, septembre-octobre 2008
- vol. 2, n° 93, novembre-décembre, 2008

*VATIS Update: Ozone Layer Protection,*

- vol. 4, n° 88, mai-juin 2008
- vol. 4, n° 89, juillet-août 2008
- vol. 4, n° 90, septembre-octobre 2008
- vol. 4, n° 91, novembre-décembre, 2008

*VATIS Update: Waste Management,*

- vol. 5, n° 86, mai-juin 2008
- vol. 5, n° 87, juillet-août 2008
- vol. 5, n° 88, septembre-octobre 2008
- vol. 5, n° 89, novembre-décembre, 2008

**Sous-programme 8. Développement social**

*Asia-Pacific Population Journal*

- vol. 23, n° 1, avril 2008 (ST/ESCAP/2506) (E.08.II.F.99)
- vol. 23, n° 2, août 2008 (ST/ESCAP/2517) (E.08.II.F.98)
- vol. 23, n° 3, décembre 2008 (ST/ESCAP/2523) (E.08.II.F.97)

*Building Capacity for Community-based Treatment and  
Continuing Care of Young Drug Users in the Greater  
Mekong Subregion (ST/ESCAP/2527) (E.09.II.F.9)*

*Enhancing Community Resilience to Natural Disasters:  
Lives of Children and Youth in Aceh  
(ST/ESCAP/2509)*

*Harmful Traditional Practices in Three Countries of  
South Asia: Culture, Human Rights and Violence  
against Women (ST/ESCAP/2530)*

*HIV and AIDS in Asia and the Pacific: A Review of  
Progress towards Universal Access  
(ST/ESCAP/2528) (E.09.II.F.8)*

*Looking into Pandora's Box: The Social Implications of  
International Migration in Asia, Asia-Pacific  
Population and Social Studies Series No. 164  
(ST/ESCAP/2512)*

*Pacific Perspectives on the Commercial Sexual  
Exploitation and Sexual Abuse of Children and Youth  
(ST/ESCAP/2519) (E.08.II.F.19)*

*Promoting Sustainable Strategies to Improve Access to  
Health Care in the Asian and Pacific Region  
(ST/ESCAP/2529) (E.09.II.F.2)*

*Regional Stakeholders' Consultation and Planning  
Workshop on the Commercial Sexual Exploitation of  
Children and Child Sexual Abuse in the Pacific: A  
Pacific Regional Report (ST/ESCAP/2511)  
(E.08.II.F.18)*

*Report on the Regional Workshop on the Empowerment  
of Persons with Intellectual Disabilities and their  
Families in Asia and the Pacific, 11-13 octobre 2007,  
Shanghai, Chine (ST/ESCAP/2516)*

*Social Services Policies and Family Well-being in the  
Asian and Pacific Region, Asia-Pacific Population  
and Social Studies Series No. 165 (ST/ESCAP/2525)  
(E.09.II.F.5)*

**B. Documents soumis à la soixante-cinquième session de la Commission**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/65/1	Faits nouveaux dans le domaine macroéconomique et autres questions à traiter lors de la première session du Comité des politiques macro-économiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif	2 a)
E/ESCAP/65/2	Commerce régional et investissement : les tendances, la problématique et l'action menée par la CESAP	2 b)
E/ESCAP/65/3	Rapport de fin de décennie sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009)	2 b)
E/ESCAP/65/4	Rapport du Comité des transports sur sa première session	2 c)
E/ESCAP/65/5	Rapport sur la mise en œuvre de la première phase du Programme d'action régional pour le développement des transports dans la région de l'Asie et du Pacifique (2007-2011)	2 c)
E/ESCAP/65/6	Faire de la crise une opportunité: stratégies pour une relance économique verte	2 d)
E/ESCAP/65/7	Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa première session	2 e)
E/ESCAP/65/8	État de l'application des résolutions de la Commission concernant les technologies de l'information et de la communication	2 e)
E/ESCAP/65/9	Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa première session	2 f)
E/ESCAP/65/10	État de l'application de la résolution 64/2 de la Commission concernant la coopération régionale en vue de l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités de la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles	2 f)
E/ESCAP/65/11	Rapport du Comité du développement social sur sa première session	2 g)
E/ESCAP/65/12	État de l'application des résolutions relatives au développement social	2 g)
E/ESCAP/65/13	Rapport du Comité de statistique sur sa première session	2 h)
E/ESCAP/65/15	Crise alimentaire, énergétique et financière et changements climatiques : faire face aux menaces pour le développement	3 a)
E/ESCAP/65/15/Add.1	Document final de Bali	3 a)
E/ESCAP/65/16	Coopération régionale pour une prospérité partagée et le progrès social	3 b)
E/ESCAP/65/17	État de l'application des résolutions concernant les pays ayant des besoins particuliers	3 c)
E/ESCAP/65/18 et Add.1	Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011	4 a)
E/ESCAP/65/19 et Add.1	Modifications apportées au programme pour 2008-2009	4 b)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/65/20	Projet de feuille de route pour la création de nouveaux bureaux sous-régionaux en Asie de l'Est et du Nord-est, en Asie du Nord et Asie centrale, et en Asie du Sud et du Sud-Ouest	4 c)
E/ESCAP/65/20/Add.1 et Corr.1	Rapport initial sur les emplacements les plus pratiques et les plus stratégiques pour les nouveaux bureaux sous-régionaux de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud et du Sud-ouest (E/ESCAP/65/20/Add.1)	4 c)
E/ESCAP/65/21	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4 d)
E/ESCAP/65/22	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	5
E/ESCAP/65/23	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	5
E/ESCAP/65/24	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	5
E/ESCAP/65/25	Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	5
E/ESCAP/65/26	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	5
E/ESCAP/65/27	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	6
E/ESCAP/65/28	Date, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission	7
E/ESCAP/65/29	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique	8
E/ESCAP/65/30	Faire face à la crise financière et aux autres menaces convergentes posées au développement : vers un système financier stable et propice au développement	9 a)
E/ESCAP/65/30/Add.1	Analyse de l'impact régional et politiques adoptées pour faire face à la crise : mise à jour	9 a)
E/ESCAP/65/31	Progrès et problèmes dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique	9 b)
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/65/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
E/ESCAP/65/L.2/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/65/L.3 et additif et Corr.1	Projet de rapport	11
E/ESCAP/65/L.4	Projet de résolution: Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)	2 g)
E/ESCAP/65/L.5	Projet de résolution: Coopération technique régionale et renforcement des capacités pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique	2 h)
E/ESCAP/65/L.6	Projet de résolution: Appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral	3 c)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/65/L.7	Projet de résolution: Application du Document final de Bali pour faire face aux crises alimentaire, énergétique et financière	3 a)
E/ESCAP/65/L.8	Projet de résolution: Renforcement du Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique	2 a)
E/ESCAP/65/L.9	Projet de résolution: Examen des détails opérationnels de l'étude de faisabilité de l'établissement en République islamique d'Iran du Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace	2 f)
E/ESCAP/65/L.10	Projet de décision : Dates, lieu et thème de la soixante-sixième session de la Commission	7
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/65/INF/1	Information note for participants	
E/ESCAP/65/INF/2	Report of the Typhoon Committee	2 f)
E/ESCAP/65/INF/3	Report of the Panel on Tropical Cyclones	2 f)
E/ESCAP/65/INF/4	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia	2 d)
E/ESCAP/65/INF/5	Report of the Mekong River Commission	2 d)
E/ESCAP/65/INF/6	ESCAP activities for the benefit of countries with special needs in 2008-2009	3 c)
E/ESCAP/65/INF/8/Rev.2	List of participants	

*Annexe IV*

**MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

*Adopté par le Conseil économique et social à sa quatrième session, modifié à ses sessions ultérieures et révisé en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale.*

*Le Conseil économique et social,*

*Après avoir examiné la résolution 46 (I), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale "recommande que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient", et*

*Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,*

*Crée une Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique avec le mandat suivant :*

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développement économique de l'Asie et du Pacifique et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et du Pacifique, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose son secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou des organismes compétents des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

f) Dans l'exercice des fonctions énumérées ci-dessus, traiter comme il convient des aspects sociaux du développement économique et de l'interdépendance des facteurs économiques et sociaux.

2. Les territoires de l'Asie et du Pacifique mentionnés au paragraphe 1 comprendront : l'Afghanistan, l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, les Fidji, la Géorgie, Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, les Iles Marshall, les Iles Salomon, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, Macao (Chine), la Malaisie, les Maldives, la Micronésie (États fédérés de), la Mongolie, le Myanmar, Nauru, le Népal, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, l'Ouzbékistan, le Pakistan, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Polynésie française, la République démocratique populaire lao, le Samoa, les Samoa américaines, Singapour, Sri Lanka, le Tadjikistan, la Thaïlande, le Timor-Leste, les Tonga, le Turkménistan, la Turquie, Tuvalu, Vanuatu et le Viet Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants : Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Malaisie, Maldives, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Guam, Hong Kong (Chine), les Iles Cook, les Iles Mariannes septentrionales, Macao (Chine), Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines.

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ce territoire, de cette partie ou de ce groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, de ces parties ou de ces groupes de territoires vient à assurer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout autre organe subsidiaire que la Commission pourrait créer; ils y auront le droit de vote et pourront siéger au bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans la résolution 1296 (XLIV) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées. La Commission établira la liaison et la coopération appropriées avec les autres commissions régionales, conformément aux résolutions et aux directives du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

13. La Commission pourra, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera à Bangkok (Thaïlande).

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

*Annexe V*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

*Tel qu'établi à la première session de la Commission,  
confirmé et adopté à sa deuxième session, et modifié  
lors des sessions ultérieures*

**Chapitre premier**

**SESSIONS**

*Article premier*

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. La Commission tient également une session dans les quarante-cinq jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil. À la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences du Conseil, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

*Article 2*

Quarante-deux jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 49.

*Article 3*

La Commission invite tout État membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

**Chapitre II**

**ORDRE DU JOUR**

*Article 4*

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

*Article 5*

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend:

a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;

b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;

c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;

d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;

e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général, sous réserve des dispositions de l'article 6;

f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

*Article 6*

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes:

a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins soixante-trois jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter;

b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins quarante-neuf jours avant l'ouverture de la session. La Commission inscrit la question à son ordre du jour si les deux tiers au moins des membres présents et votants en décident ainsi.

#### *Article 7*

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

#### *Article 8*

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

### **Chapitre III**

#### **REPRÉSENTATION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

#### *Article 9*

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

#### *Article 10*

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers; il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

#### *Article 11*

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

#### *Article 12*

Le Président et les deux Vice-Présidents examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

### **Chapitre IV**

#### **BUREAU**

#### *Article 13*

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

#### *Article 14*

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

#### *Article 15*

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

#### *Article 16*

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

#### *Article 17*

Le Président, ou le Vice-Président lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

### **Chapitre V**

#### **SECRETARIAT**

#### *Article 18*

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

*Article 19*

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

*Article 20*

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

*Article 21*

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

*Article 22*

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

*Article 23*

Avant que la Commission n'approuve une proposition nouvelle qui entraînera des dépenses pour l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire exécutif dresse et fait distribuer aux membres l'état estimatif de celles des dépenses entraînées par cette proposition qui dépassent les ressources dont dispose le secrétariat. Il incombe au Président d'attirer sur cet état estimatif l'attention des membres et de les inviter à l'étudier, avant que la Commission n'approuve la proposition.

## **Chapitre VI**

### **CONDUITE DES DÉBATS**

*Article 24*

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

*Article 25*

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

*Article 26*

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce

cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

*Article 27*

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

*Article 28*

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

*Article 29*

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

*Article 30*

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

*Article 31*

Les projets de résolution et les amendements de fond ou propositions de fond sont remis par écrit au Secrétaire exécutif qui les distribuera aux représentants 24 heures au moins avant qu'ils puissent être discutés et mis aux voix, à moins que la Commission n'en décide autrement.

*Article 32*

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président, qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

*Article 33*

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

*Article 34*

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

*Article 35*

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote tout d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

*Article 36*

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

**Chapitre VII**

VOTE

*Article 37*

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

*Article 38*

Sous réserve des dispositions de l'alinéa b) de l'article 6, les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

*Article 39*

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

*Article 40*

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

*Article 41*

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

*Article 42*

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

*Article 43*

Quand le vote a commencé, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour une motion d'ordre qui concerne le vote même. Le Président peut, s'il le juge opportun, autoriser les représentants à prononcer, avant ou après le vote, de brèves explications de vote.

**Chapitre VIII**

LANGUES

*Article 44*

L'anglais, le chinois, le français et le russe sont les langues de travail de la Commission.

*Article 45*

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans les autres.

**Chapitre IX**

COMPTE RENDUS

*Article 46*

Le secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les soixante-douze heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

*Article 47*

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial, ou qui figurent sur la Liste et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

#### Article 48

Le texte corrigé du compte rendu des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

#### Article 49

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial ou qui figurent sur la Liste.

### Chapitre X

#### PUBLICITÉ DES SÉANCES

#### Article 50

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

### Chapitre XI

#### CONSULTATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

#### Article 51

1. Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens qui permettent d'assurer un emploi coordonné des ressources des diverses organisations.

2. Lorsqu'une proposition, présentée au cours d'une réunion et tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités, se rapporte à des questions qui intéressent directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif,

après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées qui participent à la réunion, attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

3. Avant de prendre une décision sur les propositions susvisées, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont dûment été consultées.

### Chapitre XII

#### RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

#### Article 52

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général et spécial peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission. Les organisations qui figurent sur la Liste peuvent se faire représenter à celles de ces séances qui sont consacrées à des questions relevant de leur domaine d'activité.

#### Article 53

Les organisations dotées du statut consultatif général et spécial peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision et lorsqu'ils ont déjà été distribués sous quelque autre forme aux membres ou aux membres associés de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

#### Article 54

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux échanges de vues appropriés;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations dotées du statut consultatif général n'est distribué *in extenso* que s'il ne comporte pas plus de 2 000

mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2 000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le texte des exposés écrits présenté par une organisation dotée du statut consultatif spécial n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 1 500 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 1 500 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou un autre organe subsidiaire en fait expressément la demande;

f) Le Secrétaire exécutif peut, en consultation avec le Président ou la Commission elle-même, inviter les organisations figurant sur la Liste à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a), b), c) et e) ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

g) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle, lorsqu'un membre ou membre associé de la Commission en fait la demande.

#### Article 55

a) La Commission et ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations dotées du statut consultatif général et spécial soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu à la demande de l'organisation;

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations qui figurent sur la Liste peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

#### Article 56

Sous réserve des dispositions de l'article 23, la Commission peut recommander qu'une organisation non gouvernementale spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues aux alinéas d) et e) de l'article 54 ne s'appliquent pas dans ce cas.

### Chapitre XIII

#### SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

##### Article 57

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

##### Article 58

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

##### Article 59

À moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités, sous-comités et groupes de travail adoptent leur propre règlement intérieur.

### Chapitre XIV

#### RAPPORTS

##### Article 60

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

### Chapitre XV

#### AMENDEMENTS ET SUSPENSION D'APPLICATION

##### Article 61

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

---

ISSN: 0252 - 2284

ISBN: 978-92-1-880157-9

Imprimé par la CESAP à Bangkok

Juin 2009 – 130

Publication des Nations Unies

E/2009/39

E/ESCAP/65/32

